

BELGIQUE • BELGIE

BIMESTRIEL

PP PB

BRU X

10/517

BUREAU DE DÉPÔT
BRUXELLES X



LA CONFERENCE

ANNÉE JUDICIAIRE 1991/1992
N° 5 MAI 1992

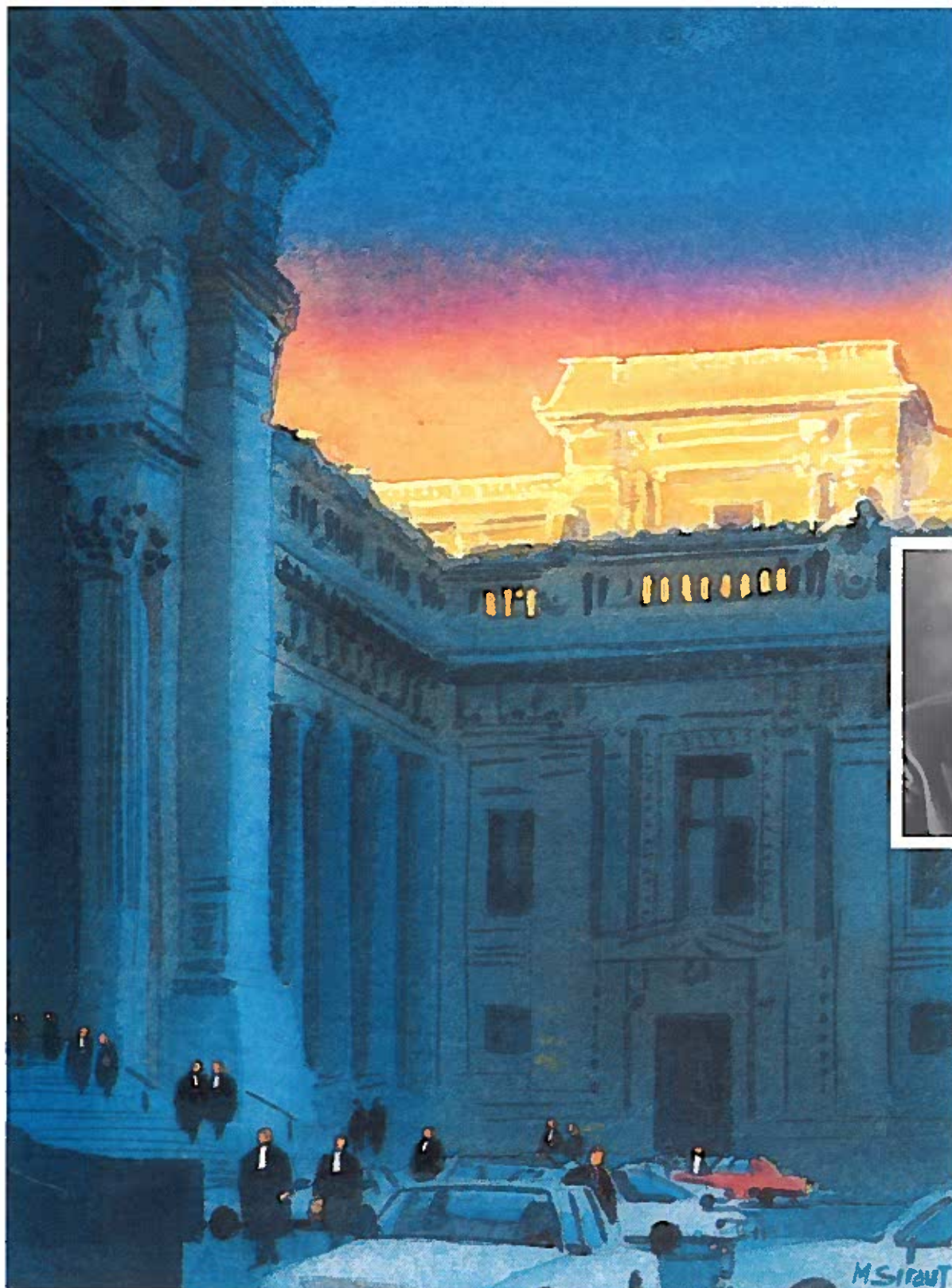
**Assemblée
Générale :
le 25 juin**

**Recyclage :
la
responsabilité
des avocats**



**Monsieur
Wilfried
Martens à la
tribune des
Grandes
Conférences**

La Revue





SARATOGA
un réel plaisir de conduire



CHRYSLER
Jeep

GTMB

CONCESSIONNAIRE POUR BRUXELLES

250 Rue Vanderkindere • 1180 Bruxelles • tél. 02/344.28.08/344.15.08 • fax 02/344.13.76

Ateliers R. FOSTY S.A.

Avenue Jean Dubrucq, 183 - 1210 MOLENBEEK
tél. 02/427.41.45 fax. 02/425.09.99

C.J.M.

Chaussée de Wavre, 538/548 - 1040 BRUXELLES
tél. 02/647.40.69 fax. 02/640.61.09

Garage ALAIN TRUYENS

Avenue des Bouleaux, 1 - 1170 BRUXELLES
tél. et fax. 02/672.78.42

Sommaire

I. Billets

- Le billet du Président, *par Philippe Gerondal* p. 5
- Le billet d'un magistrat, *par M. André Van Oudenhove* p. 6

II. Activités

- Le 14 mai : Tournoi et dîner du golf p. 9
- Le 15 mai : Recyclage sur la responsabilité des avocats p.10
- Le 21 mai : Grande Conférence : M. Wilfried Martens p.11
- Les 22, 23 et 24 mai : Week-end équestre à Dailly p.12
- Le Prix des Anciens Présidents p.12
- Le 4 juin : Déjeuner des juristes d'entreprise p.13
- Le 4 juin : Palais littéraire et artistique de Me Jean-Pierre Davreux p.13
- Le 5 juin : Match et dîner du football p.14
- Le 10 juin : Dîner des Prix Boels p.14
- Le 19 juin : La Revue p.15
- Le 21 juin : Finale du tournoi et dîner du tennis p.16
- Le 25 juin : Déjeuner des candidats p.16
- Le 25 juin : Assemblée Générale p.17

III. Chroniques

- Chronique à quatre mains, *par Yin et Yang* p.18
- Le Petit Guide des Vins 1992 p.21
- Chronique cinématographique, *par Guy Uyttendaele* p.29
- Les juges répressifs sont-ils arbitraires ? *par Bruno Dayez* p.31
- La table de Riz, *par Olivier Collon* p.35
- On n'a jamais aussi bien mangé à l'Hôtel Métropole, *par Georges-Francis Seingry* p.37

IV. Echos

- Les sûretés : point sur l'actualité p.39
- Richard Wagner : variations sur un mode mineur p.40
- L'absurde par neuf p.42
- Les Etats Belges Unis p.43

V. Annonces

p.44

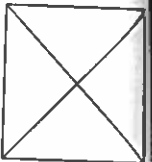
VI. Agenda et infos

p.46

LA CONFÉRENCE :

EDITEE PAR LA CONFÉRENCE
DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES
DIRECTEUR RESPONSABLE : PHILIPPE GERONDAL,
PRÉSIDENT, AV. BRUGMANN, 193, 1180 BRUXELLES,
TEL. 02/345.91.83 - FAX : 02/344.51.81
RÉDACTEUR EN CHEF : AGNES THIEUNISSEN,
COMMISSAIRE, CH. DE LA HULPE, 187, 1170 BRUXELLES
TEL. 02/675.30.30 - FAX : 02/675.30.31
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : BERT ABERNARDOSANTOS,
COMMISSAIRE, RUE DE FLORENCE, 13, 1050 BRUXELLES,
TEL. 02/537.11.10 - FAX : 02/537.20.55
COLLABORATRICE PERMANENTE : REGINE WATTHMAN,
SECRÉTAIRE, PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES,
PLACE POELART, 1000 BRUXELLES, TEL. 02/508.66.43
RÉGIE PUBLICITAIRE : RP & C SPRL
RUE MEYERBEER, 145, 1180 BRUXELLES
TEL. 02/344.52.20 - FAX 02/343.61.72
PHOTOCOPIE : DEPIII - PHILIPPE DE GAND
TEL. 02/538.80.74 - FAX : 02/538.80.62
IMPRESSION : HENS & MARKADIEU - REGIS MARTINAGE
TEL. 02/521.47.15 - FAX : 02/522.18.89
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE (sauf indication contraire) :
JEAN DRAGUEZ DE HAULT - Rue des Frères Peels, 40
1325 Charmerol-Grisou - Tél. 010/84.07.15

*Illustration de la couverture
et dessins repris en pages
12, 15, 16, 17, 32, 34, 39, 42, 43, 45
par Marcel Siraut.*



MICROELECTRONIC

Rue des Palais 336 1210 Bruxelles / TEL: 02/245.24.40 - FAX: 02/242.37.26
Horaires: du Lundi au Samedi de 10h00 à 19h00 et de 14h00 à 19h00



PC 80286-16/20Mhz L.M.

Boîtier DESKTOP
Mémoire 1Mb
Emplacement pour Coprocesseur
Floppy Drive 5.25" 1.2Mb
Floppy Drive 3.5" 1.44Mb
Disque Dur 52Mb/12Ms(64k cache)
Carte VGA 16Bi/256Kb
Ecran VGA 14" Mono
I/O: //, COM1, COM2, GAME
Clavier étendu Azerty ou Qwerty

32.500 tvac

PC 80286-16/20Mhz L.M.

Boîtier DESKTOP
Mémoire 1Mb
Emplacement pour Coprocesseur
Floppy Drive 5.25" 1.2Mb
Floppy Drive 3.5" 1.44Mb
Disque Dur 52Mb/12Ms(64k cache)
Carte VGA 16Bi/256Kb ext.512
Ecran super VGA 14" Couleur
I/O: //, COM1, COM2, GAME
Clavier étendu Azerty ou Qwerty

43.300 tvac

PC 386/SX-16/20Mhz L.M.

Boîtier DESKTOP
Mémoire 1Mb
Emplacement pour Coprocesseur
Floppy Drive 5.25" 1.2Mb
Floppy Drive 3.5" 1.44Mb
Disque Dur 52Mb/12Ms(64k cache)
Carte VGA 16Bi/256Kb ext.512
Ecran super VGA 14" Couleur
I/O: //, COM1, COM2, GAME
Clavier étendu Azerty ou Qwerty

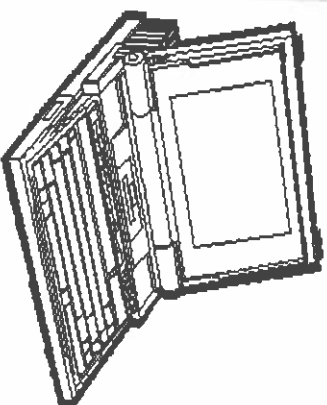
56.200 tvac

PC 80386/DX-33Mhz

Boîtier DESKTOP
Mémoire Cache 64Kb
Mémoire 1Mb
Emplacement pour Coprocesseur
Floppy Drive 5.25" 1.2Mb
Floppy Drive 3.5" 1.44Mb
Disque Dur 52Mb/12Ms(64k cache)
Carte VGA 16Bi/256Kb ext.512
Ecran super VGA 14" Couleur
I/O: //, COM1, COM2, GAME
Clavier étendu Azerty ou Qwerty

70.300 tvac

Toute une gamme de portables



JET D'ENCRE

HP DESKJET 500
Modèle de bureau
Format A4, 80 Colonnes
Orientations automatiques
Portrait et landscape
360 DPI, 300 CPS
Sheet-Feeder automatique intégré
Entrée Parallèle ou série

seulement
24.900 tvac !

LASER

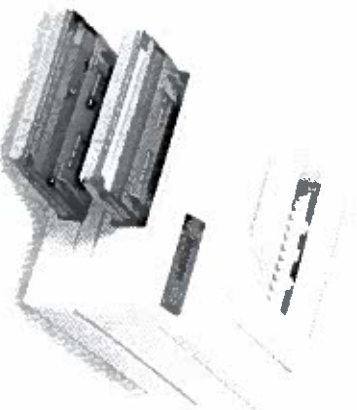
CANON LBP-4
Format A4, lettre, legal US
4 PPM, 360 DPI
Scalable Fonts: 4 Swiss, 4 Dutch, 1 Symbol
Bitmap Fonts: 4 Courier
Mémoire 1.5Mb (ext. à 2.5Mb)
2 Font card slots
Bac de 200 feuilles
Entrée Parallèle et série

48.500 tvac
Avec kit Postscript (35 fonts Adobe)
68.600 tvac

MATRICIELLE

CITIZEN 124D
Matricielle 24 aiguilles
Format A4, 80 colonnes
300 DPI, 144 CPS
Buffer 8 Kb, entrée parallèle
Drivers IBM, EPSON, NEC
Fonts: Courier, Roman

13.900 tvac



Des cours de formation:

Maîtrisez Windows, WP5, DBase III et IV (et les autres) en quelques heures !

Seulement 1000 FB
par séance de
3 heures !



Le billet du Président

par Philippe Gerondal

BILLET

Le centre de l'Europe se déplace. La chute du mur de Berlin a fait entrer les pays de l'Est et les pays baltes dans le concert des nations européennes. De nouveaux marchés s'ouvrent et de nouvelles solidarités s'imposent. L'Allemagne voit sa puissance se conforter et son influence sur l'union européen se fait de plus en plus incontournable. Ses exigences aussi : la langue allemande sera très vite sur pied d'égalité avec le français et l'anglais. Ce déplacement des rapports de force ne peut laisser les avocats indifférents. Sur le plan individuel, de nouvelles qualifications doivent être acquises et de nouveaux contacts noués.

Monsieur le Bâtonnier a, à plusieurs reprises, attiré notre attention sur le rôle que notre Barreau pouvait et devait jouer dans l'apprentissage démocratique de ses homologues de l'est européen. Qu'il soit assuré que la Conférence du Jeune Barreau est partie prenante et se tient à sa disposition ainsi qu'à celle du Conseil de l'Ordre.

De l'avis unanime des participants, le colloque sur les sûretés fut un succès retentissant. Ce véritable festival de l'esprit juridique est une des plus belles manifestations scientifiques organisées par le Jeune Barreau ces dernières années. L'ouvrage qui a été édité servira vite de référence. Qu'il me soit permis de remercier une nouvelle fois Madame Anne-Marie STRANART et tous les orateurs.

Le 4 mai prochain se déroulera le traditionnel concours d'éloquence et de plaidoiries au terme duquel seront décernés les Prix Lejeune et Janson. Je ne peux qu'encourager les stagiaires de 2e et 3e années à y participer. C'est pour eux l'occasion de tester leur éloquence de plaideur. C'est aussi l'occasion d'obtenir une carte de visite appréciée dans notre Barreau. Combien

de lauréats ne doivent-ils pas à leur prix des propositions de collaboration voire d'association. Combien ne lui doivent-ils pas leur élection à la Commission. Dans notre grand Barreau, il ne faut négliger aucune chance de sortir du rang.

Le lendemain, nous accueillerons nos amis délégués par les barreaux francophones pour le Prix du Président. Nous espérons de nombreux participants, car ces joutes oratoires sont également l'occasion de contacts amicaux et de comparaisons de styles d'éloquence. Notre Conférence n'hésite jamais, quant à elle, à envoyer des représentants aux concours étrangers.

J'exprime ma reconnaissance à Monsieur le Bâtonnier MAGNEE d'avoir accepté la présidence du colloque sur la responsabilité de l'avocat et de rédiger l'introduction à l'ouvrage qui sera édité. Cette manifestation étant une affaire de famille, il est normal de l'organiser au Palais de Justice.

Le 21 mai, Monsieur Wilfried MARTENS occupera notre tribune des grandes conférences et nous parlera de son expérience et de ses souvenirs à la tête du gouvernement belge. L'on oublie parfois que notre tribune est de loin la plus ancienne de Bruxelles (Verlaine notamment y a parlé) et que de nombreux chefs d'états et de gouvernements s'y sont succédés (outre des personnalités du monde économique, de celui des arts, des sciences et du journalisme). Elle constitue un des fleurons de notre héritage que nous avons le devoir de faire fructifier.

Les grandes conférences constituent également une fenêtre sur la cité et sont l'occasion d'inviter au palais un public qui nous connaît peu ou mal. Je

remercie les très nombreux amis de la Conférence qui se font un plaisir et un devoir d'assister à nos grandes conférences et espère qu'ils seront imités par beaucoup d'autres.

J'avais promis d'organiser un week-end à des prix très démocratiques. Je vous propose donc de participer du 22 au 24 mai à notre week-end à Dailly et de jouir des charmes printaniers de la région de Chimay-Couvin. Si vous êtes cavalier, vous participerez à des chevauchées endiablées par monts et par vaux (et même à travers des gués). Si vous ne l'êtes pas, un programme de promenades et visites vous sera proposé.

Les sportifs vont bien évidemment être à la fête durant ces mois de mai et juin, au cours de nos traditionnels tournois de golf, de tennis et de football.

Je n'oublie pas de vous donner rendez-vous au Cerele Marin de Jacques SIMONET et au Palais artistique et littéraire de Jean-Pierre DAVREUX.

Et nous nous verrons, j'en suis sûr, tous lors de la traditionnelle grande revue. Il s'agit d'une fête bien méritée en fin d'année judiciaire. Comme d'habitude, ceux que nos chansonniers auront égratignés ne nous en voudront pas. La revue n'est qu'un jeu et la critique affectueuse n'efface pas l'amitié qui nous unit.

Le jeudi 25 juin 1992 se déroulera une assemblée générale exceptionnelle. En effet, pour la première fois depuis la fondation de notre association, il y a 151 ans, une femme sera élue à sa présidence. Soyons nombreux pour acclamer notre chère Viviane POULEAU et écouter ce que nous réserve l'avenir qu'elle a construit avec la compétence et le sens de la perfection que nous lui connaissons tous.

Le billet d'un magistrat

par M. André Van Oudenhove, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bruxelles

Monsieur le Procureur Général a fait l'honneur à la Conférence de répondre à quelques questions d'actualité et d'avenir.

Existence et indépendance du pouvoir judiciaire

Vous me demandez, dès l'abord, si le pouvoir judiciaire est un pouvoir à part entière.

Le pouvoir judiciaire est incontestablement un pouvoir à part entière qui mérite considération au même titre que les deux autres pouvoirs. Les structures de l'Etat reposent sur ces trois piliers fondamentaux que sont le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Si l'un de ces murs de soutènement se lézarde, le bâtiment est en danger. Il serait donc inopportun d'établir des catégories de pouvoirs ayant des degrés d'importance différents.

Il s'impose cependant que chacun de ces pouvoirs s'exerce librement et sans contrainte.

L'actuel Premier Ministre l'a bien compris lorsque, s'expliquant sur la nomination d'un ministre ne faisant pas partie du parlement, il estima qu'en principe tous les membres du gouvernement devraient soit être extra-parlementaires soit démissionner en leur qualité de sénateur ou de député.

Cette opinion exprimée au sein même du milieu politique, révèle une certaine idée de la séparation des pouvoirs qui est essentielle pour le bon fonctionnement de nos institutions et qui est plus particulièrement applicable au pouvoir judiciaire.

Il n'appartient pas aux magistrats du siège de se justifier, de s'expliquer au sujet de leurs décisions qui, le cas échéant, feront l'objet des voies de recours prévues par la loi.

Les notions sont quelque peu moins tranchées en ce qui concerne les officiers du ministère public mais en évoquant les fonctions de ceux-ci au Chapitre III du titre III de notre loi fondamentale, le constituant a formellement manifesté sa volonté de les associer à part entière au pouvoir judiciaire indépendant.

Il y a donc lieu de s'écarter de l'avis évoqué par d'autres qui, prétextant que les officiers du ministère public assument leurs responsabilités sous l'autorité du Ministre de la Justice, vont jusqu'à leur dénier la qualité de magistrat pour les assimiler au rang de fonctionnaires de l'Exécutif.

Cette tendance n'est pas bonne dès lors qu'il s'impose impérieusement que l'action publique s'exerce en toute indépendance.

Il est utile, je crois, que l'opinion sache qu'alors que des situations différentes aux conséquences parfois néfastes existent dans d'autres pays, la Belgique possède un corps de magistrats du parquet qui, sous la direction des Procureurs généraux, est en mesure d'assumer ses responsabilités sans la moindre contrainte.

Il est rassurant pour la société que ce soit un magistrat qui, 24 heures sur 24, prendra les mesures les plus adéquates envers ceux qui, par leur comportement, ont troublé la sécurité et l'intégrité du citoyen et l'ordre des familles.

C'est également ce magistrat qui, dans son pouvoir d'appréciation, évitera que des citoyens qui font l'objet de plaintes non fondées soient poursuivis devant les juridictions pénales.

C'est encore ce magistrat qui, écartant l'aspect répressif de ses fonctions, apaisera des situations parfois dramatiques en tenant compte de considérations humaines qu'il est peut-être seul en mesure de déceler.

Toute gestion extérieure du ministère public rendrait en premier lieu aléatoire cette action discrète et humanitaire qu'un parquet indépendant est aujourd'hui en mesure de réaliser.

Liens avec les autres pouvoirs et avec la société

Le principe de l'indépendance de l'ensemble du pouvoir judiciaire étant posé, il est bien évident qu'une application par trop rigide des notions

relatives à la séparation des pouvoirs serait incompatible avec une bonne gestion de l'Etat.

Il est indispensable que des liens s'établissent entre les trois pouvoirs et que des ponts soient jetés entre les pouvoirs, les différentes couches de la société et le citoyen lui-même.

Ici encore le rôle du Ministère public est essentiel dès lors qu'il apparaît que le Ministère public constitue véritablement le lien naturel entre le Judiciaire et l'Exécutif.

Une coordination effective des travaux du Collège des Procureurs généraux et de l'action du Ministre de la Justice est donc primordiale.

Il appartient aux Procureurs généraux, tant du point de vue de la gestion générale que, le cas échéant dans les dossiers particuliers, de faire rapport au Ministre quant à la manière dont s'exerce l'action publique, pour permettre à celui-ci d'en informer le gouvernement et le parlement et, pariant, le citoyen.

Il appartient aussi au Ministre de la Justice de consulter les Procureurs généraux dans les questions et projets qui se rapportent à l'exercice de l'action publique.

Une saine conception de cette action réciproque, d'ailleurs prévue par nos institutions, devrait sans nul doute être privilégiée par rapport à l'installation, risquant d'être abusive, de commissions d'enquête parlementaires. L'expérience, à cet égard, nous indique que ces commissions, dont le rôle n'est pas de refaire les enquêtes judiciaires, risquent de s'égarer notamment par l'audition de témoins douteux qui y trouvent une tribune inespérée. Le manque de discrétion qui s'y rattache permet de surcroît que soient répandues dans le public des idées imprécises et erronées au sujet de l'institution judiciaire.

Dans la société d'aujourd'hui le Ministère public pourrait d'ailleurs développer ce rôle de lien naturel entre le pouvoir judiciaire et le citoyen.



Erratum

Le billet de la Présidente

En marge d'un voyage en Espagne :
gastronomie prétexte
par Chantal Pensis

Madame la Présidente voudra bien nous excuser de l'erreur qui s'est malencontreusement insérée dans son billet du mois de mars 1992. Les deux derniers paragraphes devaient en effet se lire de la manière suivante :

Les adorables petits cochons de lait rôtis à point qui furent servis ensuite, durent donner des remords à plus d'un consommateur. Comme c'est un plat dont je raffole depuis longtemps, j'écartai sans scrupule la tentation végétarienne.

D'ailleurs le rôtisseur ne nous donna pas l'occasion de nous émouvoir, tant sa dextérité nous captiva. Armé d'une petite assiette, il découpa avec ce seul et unique instrument les tendres "cochinillos asados" rôtis à point dont les quartiers atterrirent avec adresse devant les convives.

Ce travail terminé, il lança l'assiette en l'air, en nous souhaitant un "buena suerte" sonore.

La chance était au rendez-vous et l'année commençait décidément très bien.



N° 3 1992 2007

**UNE JUSTICE
POUR
UNE DEMOCRATIE**

**MAGISTRATS:
DEPOLITISATION
DES
NOMINATIONS
?**

REVUE TRIMESTRIELLE EDITIONE PAR L'ASM

CENTRAUX TELEPHONIQUES **PHILIPS**



Le système idéal pour
professions libérales
et P.M.E.
Equiperment toutes
capacités.

TELEPHONIE
INTERPHONIE

SYSTEMES
DE DICTEE
TOUTES
MARQUES

TELEFAX
COPIEURS



NEW TELEPHONE BRUXELLES

Avenue de la Couronne, 376
Tél.: 02/640.34.95
Fax : 02/640.64.30

NEW TELEPHONE WATERLOO

Chaussée de Bruxelles, 312
Tél.: 02/354.60.98
Fax : 02/354.26.19

**BMW BRUSSELS (MEISER):
LA CONFIANCE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS.**



Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent pour votre voiture ou votre moto. Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie. **Si vous aimez conduire.**



BMW Brussels
Succursale de BMW Belgium s.a.

Avenue L. Mommaerts 2 - 1140 Bruxelles - Tél. 02/730 49 11

Alors qu'un dialogue entre les magistrats du siège et le justiciable pourrait se révéler inopportun vu leur fonction spécifique supposant l'indépendance la plus totale, il appartient, je crois, au Ministère public, de s'informer dans les milieux les plus divers quant aux priorités et aux besoins actuels de notre société sur le plan judiciaire.

Cette tâche peut se concevoir par l'établissement de contacts informels et notamment par la mise en place d'un service de presse sans doute mieux structuré qu'il ne le fut jusqu'à présent. J'estime, en effet, qu'il appartient en principe au Ministère public et non pas aux magistrats du siège, fût-ce les juges d'instruction, d'informer la presse des événements judiciaires.

L'exercice de cette responsabilité certes éminemment délicate, n'exige cependant à mon sens aucune formation particulière pour peu qu'elle soit confiée à des magistrats d'expérience et prudents et que ceux-ci puissent rencontrer une presse judiciaire de qualité.

Dans ce même ordre d'idées il peut être utile de participer à des émissions

radiodiffusées ou télévisées. Il s'impose cependant que cette participation soit subordonnée à une information préalable et précise tant au sujet des thèmes qui seront abordés qu'au sujet des participants et de l'esprit dans lequel l'émission est conçue. Il est évident qu'il convient de s'abstenir d'un débat dont le seul but ne serait pas une information sereine et objective du public.

Le pouvoir judiciaire demain

A l'instar de la société tout entière, le pouvoir judiciaire prépare les prochaines échéances et le 21ème siècle.

Le Ministère public, en particulier, confronté à une criminalité de plus en plus envahissante, sournoise et organisée, est en pleine évolution. L'institution des magistrats nationaux ne constitue qu'une application positive, parmi d'autres, des efforts consentis dans le but de promouvoir la coordination des enquêtes et l'entraide internationale dans le domaine du grand banditisme et du terrorisme.

Vous me parlez d'autres moyens et

propositions susceptibles de moderniser la justice et de préparer l'avenir.

Un langage juridique simplifié, des examens pour améliorer la qualité des nominations, multiplier les organisations représentatives de magistrats, voire... scinder le ressort territorial de la Cour d'appel de Bruxelles (!).

Il va sans dire que toutes ces idées et tous ces projets, dont certains paraissent inopportuns, sont pour le moins accessoires.

L'avenir résidera dans la volonté commune des magistrats et des auxiliaires de justice de fournir les efforts nécessaires pour combattre les lenteurs et, partant, de gagner la confiance du citoyen.

L'avenir résidera dans l'unanimité dont feront preuve les magistrats dans la défense de leur statut.

L'avenir résidera dans le respect mutuel de la fonction dont chaque magistrat fera preuve à l'égard du collègue qui fait partie de la même famille judiciaire.

La justice sera respectée en fonction de la valeur humaine de ceux qui ont décidé de la servir.

Jeudi 14 mai 1992 TOURNOI DE GOLF

Ce tournoi est ouvert aux avocats, magistrats, ainsi qu'à leur conjoint, membres d'un club de golf.

Quel que soit votre niveau, vous êtes le bienvenu.

Les participants choisiront chacun leur partenaire

et se rendront à l'heure qui leur convient

sur les links du Royal Waterloo Golf Club

pour y disputer la compétition (formule single stableford - front tee on place la balle).

Il y aura, comme chaque année, de nombreux prix pour chaque catégorie :

Hommes, Dames, Rabbits et non-classés.

La compétition sera suivie du banquet traditionnel à 20h au R.W.G.C.

Frais de participation (à verser au compte N° 630-0215121-34 de la C.J.B.)

Tournoi : 800 F

Banquet (vin compris) : 1.200 F

Tournoi + banquet : 1.700 F

Inscription et renseignements auprès de Me Pierre BERETZE (Tél. 343.55.15, fax 347.59.99)

et de Me Luc STALARS (Tél. 648.28.00, fax 647.75.14)

ou au Secrétariat de la Conférence (Tél. 508.66.43 de 9h à 12h)

RECYCLAGE : LA RESPONSABILITE DES AVOCATS

Vendredi 15 mai 1992

Salle des Audiences Solennelles de la Cour d'Appel

sous la direction de Monsieur le Bâtonnier Edouard Jakhian

Programme

08h45	Allocution de bienvenue par Me Philippe Gerondal, Président de la Conférence du Jeune Barreau
08h50	Allocution de Monsieur Xavier Magnée, Bâtonnier de l'Ordre
09h05	Allocution de Monsieur le Bâtonnier Edouard Jakhian
09h15	La responsabilité civile de l'Avocat : évolution récente de la jurisprudence et de la doctrine, par Me Roger O. Daleq
09h45	L'aspect déontologique et disciplinaire de la responsabilité civile de l'avocat, par Me Pierre Lambert
10h15	La responsabilité civile de l'avocat : le point de vue des assureurs, par Me François van der Mensbrugghe
10h45	Pause-café
11h15	Débat
12h15	Déjeuner : cafétéria du Palais
14h30	La prévention de la responsabilité civile de l'avocat A. En matière de consultation et de négociation, par Me Michel Mahieu B. En matière judiciaire a) Au civil et au commercial, en ce compris l'arbitrage, par Me Jacqueline Linsmeau (15h) b) au pénal, par Me Pascal Vanderveeren (15h30)
16h15	Débat
17h15	Fin des travaux

*Participation aux frais (comprenant, outre la participation
au recyclage, l'ouvrage qui y sera publié et le déjeuner) :*

- stagiaires membres de la C.J.B. : 2.750 F
- membres de la C.J.B. : 4.000 F
- non-membres de la C.J.B. : 4.500 F

A verser au compte N°630-0215121-34 de la C.J.B. au moment de l'inscription auprès du secrétariat (508.66.43, de 9h à 12h)

TRIBUNE DES GRANDES CONFERENCES

Le jeudi 21 mai 1992 à 20h30

ACTIVITÉS



M. Wilfried Martens,
Ministre d'Etat

"Douze ans et plus à la présidence du gouvernement belge"

En la salle des Audiences Solennelles de la Cour d'Appel

Participation aux frais : membres C.J.B. 100 F - non membres 300 F
Réservations souhaitées auprès du secrétariat de la C.J.B. (Tél: 02/508.66.43)

LA CONFÉRENCE

11

COURS DE LANGUES



TRIPLEZ
votre vitesse
de lecture,

MULTIPLIEZ
vos possibilités
de mémorisation,

AUGMENTEZ
votre capacité de synthèse.

- stages de deux jours
avec un entretien individuel
- groupes entre 4 et 8 personnes



ALPHA LEARNING

25, rue des Résédas • 1070 Bxl • T. 02/520 94 35

Un cabinet d'avocats parfaitement automatisé
grâce à...

JURISOFT

Une solution informatique adéquate pour notaires...

NOBOCOM

L'Informatique au service des Juristes chez:



**SIEMENS
NIXDORF**

QUALIFIED
PARTNER

S.A. PHARAON

Rupelweg 8 • 2850 BOOM
Tél.: 03/844.32.72
Fax : 03/844.34.55

Week-end équestre à Dailly

Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 mai 1992

MANÈGE HENRIET (6413 Dailly-Couvin)

P.A.F. : -3.500 F pour les cavaliers - 2.000 F pour les accompagnants

Inscriptions : auprès du secrétariat de la C.J.B. (508.66.43 de 9 à 12 h)

au moment du paiement de la P.A.F. au compte n°630-0215121-34

avec mention "Week-end équestre".

Attention : le nombre de places est limité.

Programme des cavaliers :

- vendredi

fin d'après-midi : installation

soir : dîner

- samedi

promenade le matin et l'après-midi

- dimanche

promenade le matin et l'après-midi



Programme des non-cavaliers :

- vendredi

fin d'après-midi : installation

soir : dîner

- samedi

matin : promenade

après-midi : visite du château de

Chimay et de son fameux théâtre

- dimanche

matin : visite des grottes de Neptune
avec une promenade en barque durant

20 min.

après-midi : promenade

PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS 1992/1993

Le prix des anciens présidents de la Conférence du jeune Barreau est réservé aux avocats du Barreau de Bruxelles accomplissant leur première ou leur deuxième année de stage.

Il récompense l'auteur de la meilleure consultation écrite en la forme et le fond sur une question donnée destinée à un client qui n'est pas forcément juriste (qui s'attend donc à recevoir un avis rédigé en des termes clairs et compréhensibles et comprenant la description des mesures conseillées).

Les candidats remettront deux exemplaires dactylographiés de leur consultation au secrétariat de La Conférence pour le 31 août 1992 au plus tard.

Les consultations doivent être établies de manière anonyme et accompagnées d'une enveloppe fermée contenant l'identité de l'auteur de la consultation.

Le prix sera attribué durant la première quinzaine du mois d'octobre.

Son montant est de 25.000 francs.

Cette année, la question posée est la suivante :

La "S.A. VERZEKASSUR" est propriétaire d'un immeuble qu'elle donne en location, le 15 avril 1982, à la "SPRL STRUCTURE 2000", laquelle y installe ses bureaux.

Dans ce contexte, la "SPRL STRUCTURE 2000" place, dans les lieux loués, du matériel dont elle est locataire, conformément à divers contrats de leasing intervenus avec la "S.A. LOCALEASE" (photocopies, ordinateurs, imprimantes et véhicules automobiles).

La "SPRL STRUCTURE 2000" est déclarée en faillite le 16 octobre 1991, laissant, entre autres dettes, d'importants arriérés de loyers à l'égard tant du bailleur immobilier que du bailleur mobilier.

La "S.A. LOCALEASE" vous consulte aux fins de savoir s'il lui est possible, et moyennant quelles démarches et/ou conditions, de faire échec au privilège du propriétaire-bailleur-immobilier.

BBL travel

Lic. 1096 cat. A

**Pour vos voyages d'affaires,
trois adresses à Bruxelles:**

Agence "Schuman"

Rue de la Loi 219 - 1040 Bruxelles

Tél.: 02/230.90.61

Fax: 02/230.44.18

Agence "Egmont"

Avenue Marnix 23 - 1050 Bruxelles

Tél.: 02/517.32.11

Fax: 02/517.31.93

Agence "Reine Astrid"

Place Reine Astrid 22 - 1090 Bruxelles

Tél.: 02/425.99.02

Fax: 02/425.95.01

Le déjeuner des juristes d'entreprise

Jeudi 4 juin à 12h15

Au restaurant

"VENTRE SAINT GRIS"

10, rue Basse

à 1180 Bruxelles

Participation aux frais : 1.100 Frs (boissons
comprises),

à verser au compte

n° 630-0215121-34 de la C.J.B.,

Inscriptions au secrétariat
de la Conférence

le lundi 1 juin 1992 au plus tard.

(tél. 508.66.43 de 9 à 12 h)

ACTIVITÉS

Palais littéraire et artistique

Le jeudi 4 juin 1992 à 20h30



Me Jean-Pierre Davreux

"La lettre d'Aden"

Prieuré de l'Abbaye de Forest-Place Saint-Denis, 9 - 1190 Bruxelles

FOOTBALL

**Vendredi 5 juin 1992
en fin d'après-midi**

Match annuel du Jeune Barreau
entre les "Bleus" et les "Rouges".
Il sera suivi, à 20h30 d'un dîner,
au restaurant "Au Brabançon",
rue de la Commune, 75
à 1030 Saint-Josse.

Prix (boissons comprises) : 1.000 F
à verser au compte N°630-0215121-34
de la C.J.B.

*Inscriptions et renseignements auprès de
Me Luc STALARS (Tél. 648.28.00 - Fax 647.75.14)
ou au secrétariat de la C.J.B. (508.66.43, de 9 à 12 h),
avant le 2 juin.
Après cette date, une augmentation de 100 F sera due.*

Le dîner des Prix Boels

**Mercredi 10 juin 1992
à 20 h**

*Au restaurant "CHEZ LAGAFFE"
4-6, rue de l'Epée
à 1000 Bruxelles*

Participation aux frais (boissons comprises) :
- stagiaires : 900 F
- autres : 1.000 F
à verser au compte n°630-0215121-34 de la
C.J.B.

*Inscriptions au secrétariat de la Conférence
le vendredi 5 juin au plus tard,
(tél. 508.66.43 de 9 à 12 h)*

14

LA CONFÉRENCE

ALFA 164. PENSÉE POUR L'ÉPREUVE.



Berline exclusive et haut de gamme, l'Alfa 164 est pensée pour répondre aux exigences les plus élevées sur le plan du confort, de la sécurité active et de la fiabilité.
En outre, les performances brillantes de ses 5 versions de moteur la positionnent au sommet de sa catégorie.
Son design inimitable, signé Pininfarina, est le reflet du plus pur esprit Alfa.
Destinée à durer dans le temps, l'Alfa 164 offre, en plus d'un style très personnel, toutes les garanties d'une qualité de production irréprochable pour un plaisir de conduite longue durée.

Alfa 164	2.0 TBS	2.5 T	3.0 V6	3.0 V6	3.0 V6
performances CV/DIN	140	137	184	205	200
vitesse de pointe (km/h)	210	208	230	237	237
prix en BT (TVA comprise)	210 995	211 220	230 995	240 835	245 617



**ALFA ROMEO.
LA PASSION DE LA ROUTE.**

Siège social
5, Avenue Raymond Vander Bruggen
1070 Anderlecht
Tél. 520 28 43
Fax 522 74 65

Lambert s.a.
CONCESSIONNAIRE **Alfa Romeo** 

Succursale
197, Rue Vanderkindere
1180 Uccle
Tél. 343 53 95
Fax 343 13 59

Vendredi 19 juin 1992 à 20 h

La Revue

Centre Culturel et Artistique d'Uccle
Rue Rouge, 41
à 1180 Bruxelles



ACTIVITÉS

Prix des places :

- Stagiaires de première année : 900 F
- Membres CJB ayant moins de 3 ans de barreau : 1.300 F
- Autres membres CJB : 1.700 F
- Non membres : 1.900 F

Réservation :

Exclusivement par versement du montant des frais de participation au compte

LA CONFÉRENCE

15



Maison LARCIER, s.a.

Rue des Minimes, 39 - 1000 Bruxelles - Tél.: 02/512.47.12 - Fax : 02/513.90.09

VIENT DE PARAÎTRE

LA DETENTION PREVENTIVE

SOUS LA DIRECTION DE

Benoît DEJEMEPPE

Procureur du Roi à Bruxelles

Le premier ouvrage d'ensemble et complet consacré à la détention préventive depuis la loi du 20 juillet 1990, rédigé par une équipe de magistrats, de professeurs d'universités et d'avocats

Un volume in-8°, 412 pages, 1992.....**2.990 FB** pour la Belgique (franco, t.v.a. incluse)
2.821 FB pour l'étranger (plus frais d'envoi)

TENNIS

Finale et dîner

Dimanche 21 juin 1992

Le tournoi se jouera à partir du lundi 12 mai 1992.
Jusqu'aux quarts de finale, les matches s'effectueront à un endroit librement convenu entre les participants.
Les quarts de finale, les demi-finales et les finales auront lieu, comme chaque année, au Léopold Club, avenue Dupuich à Uccle, les 20 et 21 juin.
Un dîner clôturera le tournoi, le 21 juin, à 20 heures.

Les inscriptions au tournoi s'effectueront **UNIQUEMENT** au secrétariat de la Conférence et seront irrémédiablement clôturées le 13 mai 1992.

Le tableau des rencontres sera affiché le 20 mai dès 9 heures au vestiaire des Avocats avec indication d'un timing précis par épreuve.

Afin que le programme puisse être respecté, les rencontres devront avoir lieu dans le délai prévu, ainsi que la communication des résultats, celle-ci s'effectuant soit par inscription au tableau, soit en téléphonant à Me Luc Stalars au 648.28.00.

Les joueurs n'ayant pas joué leur match ou n'ayant pas inscrit ou communiqué le résultat dans le délai seront scratchés sans appel.

Le prix de la participation au tournoi est fixé à 300 F par épreuve; le prix du dîner est de 1.000 F (boissons comprises), à verser au compte n° 630-0215121-34 de la C.J.B.

Les inscriptions pour le dîner devront avoir lieu au plus tard le vendredi 12 juin au secrétariat de la Conférence (tél. 508.66.43 de 9 à 12h30).
Après cette date, une augmentation de 100 F sera due.

Le déjeuner des candidats

Jeudi 25 juin 1992 à 12h15



Au restaurant "LE GRAND PALAIS"
16, rue du Grand Cerf
à 1000 Bruxelles

Participation aux frais : 1.200 Frs
à verser au compte
n° 630-0215121-34 de la C.J.B.
Inscriptions au secrétariat de la
Conférence, le vendredi 19 juin
au plus tard.
(tél. 508.66.43 de 9 à 12 h)

Un cabinet d'avocats parfaitement automatisé
grâce à...

JURISOFT

Une solution informatique adéquate pour notaires...

NOBOCOM

L'Informatique au service des Juristes chez:



**SIEMENS
NIXDORF**

QUALIFIED
PARTNER

S.A. PHARAON

Rupelweg 8 • 2850 BOOM

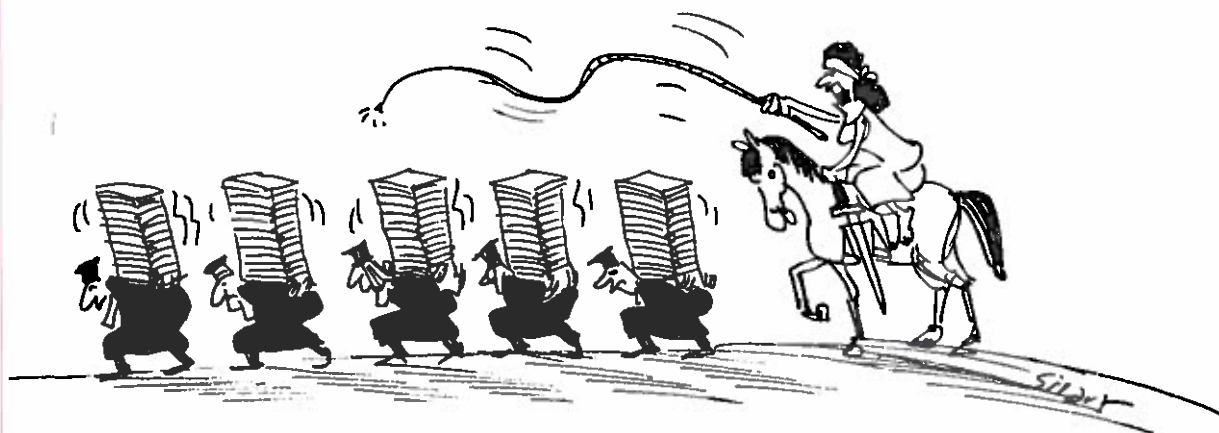
Tél.: 03/844.32.72

Fax : 03/844.34.55

ASSEMBLEE GENERALE CONVOCAATION

Chers Confrères,

*Nous vous prions d'assister à l'assemblée générale de la Conférence
qui aura lieu le 25 juin 1992 à 14h30,
en la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel.*



ORDRE DU JOUR

- Rapport du secrétaire de la commission administrative,
- Rapport du trésorier de la commission administrative,
- Approbation des comptes et décharge à la commission administrative,
- Election de la commission administrative pour l'année 1992-93 :
 - A. Election d'un président, d'un vice-président et d'un directeur en remplacement de MMes Philippe Gerondal, Viviane Pouleau et Michel Claise, sortants et non rééligibles;
 - B. Election de l'orateur de la Conférence pour la Rentrée de 1993;
 - C. Election de quatre membres de la commission administrative en remplacement de MMes Hélène Stranart, Agnès Theunissen, Marc Libert et Bernard Delloye, sortants et non rééligibles.

Les candidatures à la Commission doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de 10 membres de la Conférence au moins, avant le 18 juin au Secrétariat de la Conférence.

Seuls les membres en règle de cotisation pourront présenter leur candidature et prendre part au vote.

Chronique à quatre mains

par Yin et Yang

La double vie de Gregorio

"Il s'enthousiasma si bien de ses propres fictions qu'il sentit parfois le désir d'explorer cette ville dans laquelle il vivait depuis plus de trente ans et dont il ne connaissait que le quartier où le destin l'avait fait vivre et il fut un jour sur le point de sauter dans un tramway pour voir dans quelle mesure étaient vraies ses inventions merveilleuses.

Mais il se borna, pour freiner l'élan de son imagination et pour atténuer ses scrupules, à s'acheter un guide de la ville et un album de photographies pour touristes, et quand Gil appelait, il les tenait ouverts devant lui, avec un journal où il avait souligné certains passages et classé toutes les informations mises en ordre. Aussi pouvait-il répondre facilement à toutes les questions que posait Gil et même pénétrer, sans presque s'en douter, dans le domaine des nuances et des clairs-obscur. Là où s'achevait une rue, il la prolongeait jusqu'aux limites du plan ou la ramifiait en un labyrinthe de ruelles ; là où il y avait des espaces vides il élevait des monuments et des tours et sur le terrain vague ou était installée la foire, il dressa deux pyramides et une ziggourat. Il changea les noms de beaucoup de rues, situa autrement les places, rectifia les parcs, dévia même le cours du fleuve qu'il eut la bonne idée de rendre navigable et qu'il remplit de voiliers, de barques rapides et de péniches qui vous assourdisaient de leurs sirènes d'alarme, toujours mû par un sentiment charitable car il était en effet persuadé que cela ne lui coûtait pas grand-chose de faire plaisir à Gil en le confirmant, les lundis et les jeudis, dans sa propre utopie.

Et comme non seulement Gil croyait à tous ces prodiges mais les exigeait au nom du progrès, de la nostalgie et de la fatalité, Gregorio comprit tout de suite qu'on ne tarde pas à se convaincre de ce qui vous convient si quelqu'un d'autre vous soutient dans votre

raisonnement. Ou, ce qui revient au même, que deux opinions solidaires font une conviction."

(Luis LANDERO, *Les jeux tardifs de l'âge mûr*, Roman traduit de l'espagnol par Françoise Rosset, Gallimard - NRF, Collection "Du monde entier", 1992)

Luis LANDERO, professeur quadragénaire enseignant la littérature dans un collège madrilène, a fait paraître en 1989 un premier roman sous le titre "Juegos de la edad tardía".

Le public francophone ne pourra que se réjouir de disposer à présent d'une excellente traduction de cet ouvrage, dont il serait regrettable de voir la diffusion limitée aux seuls "aficionados".

Nous croyons en effet que les lecteurs qui se sentent fort éloignés du tempérament espagnol et négligent habituellement la littérature issue de celui-ci, pourront trouver dans "Les jeux tardifs de l'âge mûr" matière à heureuse découverte et complète satisfaction.

Si l'écriture de Luis LANDERO est irriguée de nuances baroques et oniriques, elle ne perd toutefois jamais l'ancrage d'un certain réalisme qui assure dès lors le parfait équilibre d'une oeuvre dense et précieuse.

En quelques mots, nous dirons que le jeune Gregorio OLIAS, issu d'une famille campagnarde sans destin particulier autre que celui d'avoir été condamnée il y a bien longtemps à sublimer de génération en génération l'amertume de toutes les personnalités inabouties sinon carrément médiocres qui n'ont cessé de la composer, rejoint un jour son oncle à Madrid, et partage ensuite avec lui une existence modeste bien conforme à la tradition.

Dans une atmosphère nécessairement terne que Gregorio OLAS parvient tant bien que mal à transcender par quelques échappées fantasmagoriques, se forge l'avenir d'un individu qui ne

pourra sans doute jamais distinguer précisément l'imaginaire du réel.

Après le décès de son oncle, Gregorio OLAS rencontre Angelina, laquelle deviendra son épouse quelques années plus tard, affublée d'une mère avec laquelle ils cohabiteront et dont le veuvage se consume en une glorification posthume d'un mari qui n'avait été de son vivant qu'un banal officier mais que la mémoire a élevé à la gloire du champ d'honneur.

Ayant abandonné tout espoir de conquérir un jour le diplôme d'ingénieur qui lui eût permis de vivre son rêve de travaux fabuleux au cœur de l'Amazonie, notre protagoniste vit non sans résignation l'existence d'un simple commis de bureau.

Employé depuis quelques années au service des négociants en vins et olives REQUENA & BELSON, il reçoit un jour un appel téléphonique d'un certain Gil, obscur représentant de la même maison cantonné dans une lointaine province.

Alors qu'il s'agit simplement de transmettre au siège de REQUENA & BELSON les commandes que ce petit représentant parvient à placer dans les limites du territoire qui lui a été assigné, un rapport singulier va cependant se nouer progressivement entre les deux hommes.

L'enregistrement régulier des ordres recueillis par Gil obligeant Gregorio OLAS à de fréquents entretiens téléphoniques avec lui, les préoccupations de l'un et l'autre glisseront petit à petit du cadre rigoureusement professionnel dans lequel elles se situaient à l'origine vers un contexte de plus en plus humanisé.

Sans vouloir le moins du monde abuser son interlocuteur, à tout le moins initialement, Gregorio OLAS élabore bientôt, à la faveur de questions ingénues que lui pose Gil, dont la curiosité n'a d'égale que l'innocence, un autre lui-même mythique qu'il baptise Augusto FARONI, et auquel il confère

Quelque part derrière le Canal de Willebroeck ...

au fil du temps toutes les qualités les plus élevées dont il a toujours souffert d'être en réalité dépourvu.

Naturellement, Augusto FARONI est un grand ingénieur, mais il associe à la maîtrise des sciences les plus modernes l'âme d'un poète maudit et pourchassé par le régime franquiste, ceci expliquant que son oeuvre, pourtant déjà significative, ait été tenue sous le boisseau...

Il cultive ses talents au sein d'un cercle d'intellectuels, à l'occasion de réunions hebdomadaires discrètes au "Café des Penseurs" (!), et la police exerce naturellement une étroite surveillance à l'égard de tous les proscrits qui le composent.

L'admiration croissante que nourrit Gil vis-à-vis d'Augusto FARONI contraint Gregorio OLAS à repousser sans cesse les limites de son imagination et à peaufiner davantage le personnage d'Augusto FARONI, sans craindre d'ailleurs de verser dans l'extravagance la plus complète tant est grande la crédulité de Gil !

Au gré d'une multitude de dialogues téléphoniques, Gil ne pourra plus réprimer l'envie de rencontrer cet Augusto FARONI, devenu à ses yeux un véritable héros picaresque.

L'annonce de sa venue à Madrid plongera tout d'abord Gregorio OLAS dans l'effroi, mais rapidement, mobilisant les ultimes ressources de son esprit inventif, le mystificateur parviendra à organiser la parade.

A ce stade du récit, l'existence de Gregorio OLAS, déjà très marquée par l'incidence de sa double personnalité, bascule temporairement dans le tragique, pour s'apaiser ensuite sous une forme bucolique qui le ramènera à ses origines...

Ainsi se clôt le premier roman d'un auteur prometteur.

On nous pardonnera d'émettre un lieu commun, en guise de conclusion, c'est-à-dire notre attente impatiente d'une deuxième oeuvre de Luis LANDERO !

Jean Lhassa et Jean-Claude Smit-le-Bénédicté ont eu la riche idée de commander à une dizaine d'auteurs belges contemporains l'écriture d'une nouvelle fantastique, avec Bruxelles pour cadre.

De cet exercice imposé, sont nées des nouvelles de genre très différent, allant de la littérature policière à la littérature fantastique, en passant par l'épouvante, le roman noir, le surréalisme ou l'onirisme.

Qu'on ne s'y trompe pas, Bruxelles ne constitue nullement le sujet de cette petite anthologie, mais plutôt un décor commun qui, loin de contraindre l'imagination du lecteur, suscite au contraire son intérêt.

D'une nouvelle à l'autre, le lecteur déambule ainsi dans les rues de Bruxelles, de la Chaussée de Haecht à la place des Barricades, du Jardin Botanique à la place de l'Yser, du Vieux Marché au Falstaff.

Ces lieux connus de tous sont comme des points de repère qui entraînent le lecteur dans son propre passé autant qu'ils favorisent son identification à l'un ou l'autre personnage.

Que serait différente l'approche que nous pouvons avoir de telle ou telle oeuvre si l'action se déroulait dans des lieux familiers plutôt que dans un monde méconnu !

Au-delà des différences de genre et de style, le lecteur étranger retiendra quant à lui l'image d'une ville humide, étrange, inquiétante, impitoyable...

Cette impression générale s'explique sans doute par le choix du mode fantastique qui conduit plus volontiers les nouvellistes du côté du canal de Willebroeck ou des terrains vagues du quartier nord que dans les quartiers bourgeois de la périphérie.

Il serait vain de vous conter les treize nouvelles de ce petit recueil.

Relevons "la ruelle sans nom" de Frank Andriat, qui conduit le narrateur à la poursuite d'une femme toute de blanc vêtue, sortie, l'espace d'un instant, d'un

tableau de Bogaert si ce n'est d'une gare de Delvaux.

D'autres préféreront la sanglante pureté de "La tendre peur" de Jean Lhassa ou les serpents et autres crotales qui hantent la nouvelle de Michel Jansen.

Si le décor nous est familier, il arrive parfois que tel auteur nous amène au pied d'une statue inconnue, tel autre dans une rue ignorée qu'on souhaitera découvrir "en vrai".

Une fois ce livre refermé, peut-être le lecteur se transformera-t-il alors en promeneur, partant à la recherche de la mystérieuse maison carrée de Mme Tilman, quelque part près du boulevard Lambert, s'aventurant, non sans quelques frissons, dans les grottes du square Marie-Louise, après avoir admiré la gracieuse déesse à la cithare, sculptée par Emile Namur, près de la rue Ortelus.

Si tel était le cas, les initiateurs de ce recueil auraient doublement réussi, ajoutant au plaisir de la lecture, celui de la découverte d'une ville qu'on croyait connaître.

Pour ceux que cette chronique inciterait à acquérir ce petit ouvrage et, qui plus est, à le lire et à l'apprécier, sachez que l'éditeur annonce déjà un "Bruxelles Insolite" qui révélera sans doute d'autres facettes de cette ville multiple.

*"Bruxelles Fantastique",
ouvrage collectif,*

Editions du centre d'art d'Ixelles.

CREASOFT

OU LE DÉPUCELAGE INFORMATIQUE

Creasoft naît, dans le courant des années 80, de la rencontre de deux étudiants en informatique à l'ULB. Leur raisonnement est simple: si l'informatique, en théorie, peut apporter des résultats spectaculaires, elle peut, en pratique, se révéler décevante. Tout outil informatique, aussi prometteur soit-il, est irrémédiablement voué aux oubliettes si l'utilisateur n'est pas capable de l'appréhender rapidement.

C'est dans cet esprit et sous l'impulsion de plusieurs bureaux d'avocats qu'en 1988 Creasoft développe un logiciel dénommé File Xpress.

Celui-ci, tout en s'intégrant parfaitement à l'environnement informatique existant, permet au profane de gérer tous les contacts nécessaires à sa profession (clients, collaborateurs, adversaires, relations...). Le profane devient alors capable de rédiger facilement lettres, fax, transmis, etc.. l'ensemble de l'apprentissage ne prenant pas plus d'un quart d'heure!

File Xpress a immédiatement rencontré un vif succès, puisqu'à présent plusieurs centaines d'avocats l'utilisent chaque jour. Le secrétariat de l'Ordre Français du Barreau de Bruxelles et la Conférence du Jeune Barreau en sont également équipés.

C'est grâce à cette étroite collaboration que Creasoft peut proposer, en plus de la simplicité d'utilisation de File Xpress, l'accès au Tableau de l'Ordre sous forme informatique et ce avec plusieurs mises à jour par an.

Creasoft offre à tous les avocats de Bruxelles la possibilité de découvrir File Xpress dans leur cabinet, et ce sans engagement de leur part.

Creasoft
rue Souveraine 91
1050 Bruxelles
Tel.: 514.17.42
Fax : 514.24.22

Petit guide des vins

*Ce petit guide des vins a été établi par Robert Goffard, vice-président de l'Académie internationale du vin, en fonction de leur évolution actuelle.**

BORDEAUX ROUGES

1970

Les voilà prêts à nous émerveiller, à l'exception de quelques attardés dont on doute d'une évolution favorable. Des tanins denses et sévères convertis en une matière opulente, rigoureuse, chargée de séduction. Les réussites sont là pour une bonne décade encore et le consommateur averti aura vite reconnu mes préférences : Château Ausone (St-Emilion), Château Cheval-Blanc (St-Emilion), Château l'Angelus (St-Emilion), Château Giscours (Margaux), Château Palmer (Margaux), Château-Bel-Air-Marquis-d'Aligre (Margaux), Château Lynch-Bages (Pauillac) et combien d'autres à découvrir maintenant !

1971

Au siècle dernier, on a qualifié l'année 1811 de vin de la comète. Le Château Lafite 1811 atteignit en vente publique en 1868 le prix fabuleux de 76 francs-or. Au vingtième siècle, nous aurons connu la comète du siècle avec ce millésime. Quelques bastions se maintiennent brillants et flatteurs : Château de Pez (St-Estèphe), Château Ducru-Beaucaillou (St-Julien), Château Latour (Pauillac).

1972

A oublier.

1973

Dilué par d'insouhaitables précipitations pendant les vendanges. A consommer sans délai et choisir sur l'assiette un accompagnement en mode mineur. La révélation : Château La Lagune (Haut-Médoc).

1974

Pluie glacée sur du raisin mûr. Pomerol fut avantagé et j'ai encore bu voici trois ou quatre années un Château La Conseillante aussi complet qu'on pouvait le souhaiter. En Médoc, le Château Ducru-Beaucaillou, à St-Julien, continue à faire plaisir.

1975

Tant pis pour l'opposition, j'en dirai du bien. Je leur ai fait confiance car issus

d'une année tardive les ayant pourvus généreusement de tanins concentrés et rudes. Le baron Philippe de Rothschild a ainsi apostrophé son Mouton : "A ne pas ouvrir avant l'an 2000". Exact. Mais ne pas oublier qu'en dehors de la soixantaine de crus classés du Médoc il en existe bien d'autres auxquels cette richesse a donné des allures de grands vins. Modestes Médoc, Graves, St-Emilion, Pomerol furent consommés avec un évident plaisir. Aussi, je maintiens mon opinion sur ce millésime qui a conçu les "incompris du siècle" : solides et à tester. En outre, se révèlent grandissimes le Château Cheval Blanc (St-Emilion), le Château Malartic-Lagravière (Graves), le Château Trotanoy (Pomerol).

1976

A failli être le millésime du siècle, mais de mauvaises pluies de mi-septembre l'ont compromis. Il en a résulté un vin "illusion" dont on ressent le déclin proche. A consommer. Mes préférés : Château Haut-Brion (Graves), Cos d'Estournel (St-Estèphe), Château de Pez (St-Estèphe), Château Pontoise Cabarrus (Haut-Médoc).

1978

De faibles rendements et une grande maturité tardive, des tanins puissants. L'évolution diffère de cru à cru. Les plus modestes, bénéficiant d'une structure moins consistante, se consomment avec plaisir quatre ou cinq ans après. Certains s'obstinent à rester austères alors que d'autres, perdant leur fermeté, se révèlent d'une étoffe riche et souple à la fois, et de bouquets très prenants. Château Ausone (St-Emilion), Château Figeac (St-Emilion), Château l'Angelus (St-Emilion), Château Haut-Bailly (Graves), Domaine de Chevalier (Graves).

1979

La nature en a fait un modèle d'équilibre. Le charme du début s'est maintenu sans la moindre faiblesse pour devenir le "vin de plaisir". Frais, typique, charnel mais non charnu, avec souvent une cambrure qui en renforce les expressions. Château Haut-Batailley (Pauillac), Château Palmer (Margaux), Château Giscours (Margaux), Domaine de Chevalier

(Graves), Château Figeac, Château Grand-Corbin-Manuel (St-Emilion).

1980

Réussite des professionnels. Les vins ne peuvent être taxés de "corsés", mais sont d'un équilibre qui comprend tous les éléments sur un mode mineur pour donner une belle homogénéité, une matière suffisante, une typicité affirmée et un agrément certain. A boire : Château Gruaud-Larose (Médoc), Château Haut-Brion (Graves), Château Cheval Blanc (St-Emilion), Pétrus (Pomerol).

1981

Une grande année en Gironde résultant d'un faible rendement. D'une maturité tardive mais complète, les vins se reconnaissent grands au départ par leur structure verticale et les arômes empreints de tanins racés. Une évolution lente leur a assuré, tout au long d'une carrière qui n'est pas prête de s'éteindre, la belle personnalité exigée des meilleurs terroirs à la fois du Médoc, des Graves et de la rive droite. J'ai beaucoup de préférés dont je détache : Château Margaux (Margaux), Château Fieuzal (Graves), Château Pavie (St-Emilion), Château Montalivet (Graves).

1982

L'amateur nage dans la félicité. En eux, tout est luxe, calme et volupté. Essentiellement viscéral, ce millésime ne titille guère les méninges. Mes dégustations les plus récentes témoignent de vins évolués qui imposent la consommation d'ici deux ans maximum. Prêts à être consommés, se laisser séduire par : Château Soutard (St-Emilion), Château Corbin-Michotte (St-Emilion), Château Chasse-Spleen (Moulis), Château Lynch-Bages (Pauillac), Château Chicane (Graves), Château Petit-Village (Pomerol).

1983

Les éloges n'ont pas manqué depuis la naissance de cette matière fortement colorée, dense, libérant parcimonieusement des arômes spécifiques à chaque cru : longs à se révéler sans connaître de phase muette. Chaque année qui passe en rabote les quelques aspérités qui les rangeaient dans les vins austères. S'ils sont à ouvrir maintenant, ils atteindront sans la

*Nous remercions les éditions DELTA de nous avoir permis de reproduire leur "Petit Guide des Vins" de 1992. La deuxième partie sera reproduite dans le prochain numéro de "La Conférence".

moindre défaillance l'an 2000. Mes préférés: Château Lagrange (St-Julien), Château Léoville-Las-Cases (St-Julien), Château Corbin-Michotte (St-Emilion), Domaine de Gaillat (Graves).

1984

Les acheteurs de ce millésime en conservent un goût amer. En dehors d'une certaine amertume d'ailleurs, l'ensemble des vins est maigre, creux et parfois astringent et le déclin s'accroît. Les batailles gagnées s'appellent Château Pichon-Longueville Comtesse (Pauillac), Château Fieuzal (Graves).

1985

Un cadeau exceptionnel de la nature. Le choix de n'importe quel vin dans ce millésime, du plus modeste au plus aristocratique, ne décevra personne. Ces éloges sous-entendent l'équilibre total réalisé dans la structure, des arômes révélant l'origine des crus, un plaisir de bouche sans la moindre réserve : à boire et à attendre. Sont présents : Château Petit-Village (Pomerol), Château Magdelaine (St-Emilion), Château Troplong-Mondot (St-Emilion), Château Talbot (St-Julien), Château Artigues Arnoux (Pauillac), La Mission Haut-Brion (Graves), Château Haut-Bailly (Graves), Château Malartic-Lagravière (Graves).

1986

Récolte surabondante et contradictoire. La nature généreuse pour les merlot, presque autant pour les cabernet-sauvignon, exigeait du viticulteur consciencieux une vendange de juillet. Il fallait absolument couper des grappes pour laisser aux survivantes l'honneur de réussir de grands vins. Oublions ceux qui n'ont pas eu ce courage et reconnaissons aux chercheurs de la qualité une étonnante réussite qui dépasse en solidité le millésime précédent. On retrouve alors la trame serrée d'une très grande année qui se confirme. Robe intense, dégagement aromatique lié à des tanins parfois goudronneux, grande persistance. L'amateur qui les déguste aura vite fait son choix : Château Lafite-Rotschild (Pauillac), Château Chasse-Spleen (Moulis), Château Belgrave (Haut-Médoc), Château La Fleur (Pomerol), Château Figeac (St-Emilion), Domaine de Chevalier (Graves), Château Picque-Cailhou (Graves), Château Montalivet (Graves).

1987

A leur sujet, on parle beaucoup de vins "manquant de quelque chose". Est-ce manquer de quelque chose que d'avoir un langage simple, une silhouette gracieuse ? La qualité du millésime est beaucoup due au sacrifice des propriétés qui ont éliminé en simple appellation d'origine souvent la moitié de leur récolte. Des vins très déliés à la robe rubis clair qu'il ne faut pas interpréter comme de la maigreur, à la structure charmante, et surtout promus à une descente sans complexe. De beaux noms à consommer maintenant à un prix raisonnable à la surprise euphorisante de l'amateur difficile. Château Haut-Bages-Libéral (Pauillac), Château Lynch-Bages (Pauillac), Château Pichon-Baron (Pauillac), Château d'Issan (Margaux), Château Ausone (St-Emilion), Cos d'Estournel (St-Estèphe), Château Petit-Village (Pomerol), Château Pape Clément (Graves), Domaine de Chevalier (Graves).

1988

Cet enfant né costaud, bien en chair, le visage fermé, profite des années pour s'épanouir et croître en beauté. Pour bien des crus, je pourrais écrire "grandissime année". Elle n'a pas atteint encore son apogée mais à chaque dégustation, ses promesses se confirment. C'est beau dans le sens strict du mot, grand, racé et fait pour le futur. Le chène neuf a laissé toute la place aux expressions les plus nobles : un vin qui fait penser. Les champions : Château Giscours (Margaux), Château d'Issan (Margaux), Château Dufort-Vivens (Margaux), Château Chasse-Spleen (Moulis), Château Lynch-Bages (Pauillac), Château Pichon-Baron (Pauillac), Château Larmande (St-Emilion), Château Figeac (St-Emilion), Château l'Angéus (St-Emilion), Château La Louvière (Graves), Château Haut-Bailly (Graves), Château Clinet (Pomerol).

1989

Affirmer qu'il s'agit d'une des récoltes du bicentenaire après 1811, 1893, 1921, 1929, 1947, avant de laisser toute sa chance à la décennie suivante, paraît une gageure. Néanmoins cette explosion qualitative ne laisse personne indifférent même s'il maugrée en finançant des achats aux cours abusifs. Des vins réussis et somptueux dans tout l'Hexagone ! Laborieusement

venus au monde mais profitant d'une oenologie prévoyante. Le décalage dans la maturité des cépages a contraint les propriétaires les plus conscients à différer de plus de quinze jours la cueillette du cabernet-sauvignon alors qu'on écoulait déjà les premières cuves d'un fastueux merlot. Les tanins noyés dans la masse renforcent une opulence au caractère dominant de torréfié. La mise des crus classés commence cet automne pour se terminer au début du printemps 1992. Exceptionnels : Château La Mission Haut-Brion (Graves), Château Pape Clément (Graves), Château Figeac (St-Emilion), Château Larmande (St-Emilion), Château Margaux (Margaux), Château Malescot-St-Exupéry (Margaux), Château Brane-Cantenac (Margaux), Château Palmer (Margaux), Cos d'Estournel (St-Estèphe), Château Petit-Village (Pomerol), Château Cantemerle (Haut-Médoc).

1990

Les superlatifs lui conviennent mais leur côté écrasant du début a viré vers des allures plus humaines et ces vins, dégustés en avril dernier avec leur énorme santé, apparaissent déjà souriants et amènes. Avec cette trame d'une grande étoffe, le choix des meilleurs fut malaisé car l'ensemble regroupait de nombreuses qualités, mais notre tri douloureux porta sur ceux qui les réunissaient toutes. Certes, je n'ai pu déguster tous les crus nobles et moins nobles en une semaine et le palmarès réel couvrirait bien une page du Guide Delta. Mon peloton de tête : ST-ÉMILION : Château Troplong-Mondot, Château Larmande, Château l'Angéus, Château Canon-La Gaffelière. MÉDOC : Château La Tour de Mons (Haut-Médoc), Château Margaux (Margaux), Château Labégorce (Margaux), Château Pichon-Baron (Pauillac), Château Grand-Puy-Lacoste (Pauillac), Château Pibran (Pauillac), Château Lynch-Bages (Pauillac), Château Léoville-Las-Cases (St-Julien), Clos du Marquis (St-Julien), Château Lagrange (St-Julien), Cos d'Estournel (St-Estèphe), Château Phélan-Ségur (St-Estèphe), Château Chasse-Spleen (Moulis). GRAVES : Château La Mission-Haut-Brion, Château Pape Clément, Château Haut-Bailly, Château Larrivet-Haut-Brion.

1991

Il faut reprendre un ancien terme pour

cette récolte "jalouse" et d'un volume très très réduit. Catastrophique gelée dans la nuit du 13 au 14 avril, coulure en juin, trombes d'eau fin septembre, tout s'acharna sur la Gironde. A part quelques privilégiés, la plupart des vignerons et surtout ceux de Saint-Emilion et Pomerol ont maintenant dans leur chais quelques hectolitres d'un vin difficile à juger et long à se déclarer. Du tanin et de l'acidité associés = impossible pronostic. Comment cela va-t-il se terminer?

SAUTERNES-BARSAC

1970

Une balance idéale entre l'alcool et le moelleux les maintient dans un charme qui charge leur sensualité de ravissantes expressions. Leur densité suave maintenant exhale des parfums éblouissants. Mon préféré : Château Sigalas-Rabaud à Bommes.

1971

Une très grande année remarquablement plantée sur sa richesse et son onctuosité. Ce sont des épices associées à du chêne et à du miel. Un sauternes d'intellectuel aux multiples vibrations qui ne sont pas prêtes de s'atténuer. Mes préférés : Château Yquem, Château de Fargues à Fargues.

1975

Quelques années furent nécessaires pour débusquer ce millésime de faible rendement et de grande concentration. Certains semblent n'être pas encore arrivés. Ils ne nous apportent pas les arômes extravagants des grands sauternes dans lesquels la pourriture noble exalte les caractères. La concentration sèche l'a remplacée, les maintenant dans une rigueur dans laquelle dominent les fruits mûrs. Mon préféré : Château de Fargues à Fargues.

1976

Richesse inhabituelle mais parfois ses ailes de géant l'empêchent de s'envoler. Arômes lourds, faits pour le vicieux qui aime la puissance avant la race. Ne dépassera pas l'an 2000. Mon préféré : Château St-Amand à Barsac.

1978

Issus de petits rendements, ils ont concentré plus d'acidité que de moelleux d'où une désagréable fermeté dénuée de sensualité. Mon préféré : Château Cantegni à Barsac.

1979

Comme partout avec sa nature si

particulière, le Sauternais (y compris Barsac) s'est distingué par des vins élégants, bien constitués, sans lourdeur et aux arômes charmeurs. Ils nous offrent encore tous les efforts de la nature : des qualités d'harmonie et d'aisance qui se savourent sans la moindre lassitude. Mon préféré : Château Filhot à Sauternes.

1980

Leurs qualités limitées dans le temps s'affirment actuellement. Ils possèdent des qualités moyennes mais ils les possèdent toutes. Mes préférés : Château Yquem, Château La Tour Blanche à Bommes.

1981

Une certaine rigueur s'est muée en bouquet généralement très racé. Le côté moelleux s'est inséré dans une verticalité aromatique de grande classe. Ils poursuivent une carrière sans surprise. Mon préféré : Château Doisy-Daene à Barsac.

1982

Un vin où le professionnalisme se manifeste. Les tries devaient être d'une grande intransigeance et il fallait beaucoup de courage pour éliminer des parties de récolte alors que le rouge faisait la joie des viticulteurs et des acheteurs. Un millésime qui vieillira mal, fait davantage pour les amateurs de confiture que de grand vin. Le meilleur : Château Doisy-Daene à Barsac.

1983

On a pu vendanger jusqu'en décembre et miser avec succès sur la pourriture noble. Des vins somptueux qui commencent leur carrière maintenant et qui répondent aux exigences des amateurs difficiles. Mes préférés : Château de Fargues à Fargues, Château Suduiraut à Preignac.

1985

Le compromis entre 1982 et 1983. Des vins une fois de plus dominés par la concentration ayant connu peu de pourriture noble. Les étés indiens ne permettent pas au panache du sauternes botrytisé de se magnifier. Une très belle matière de constitution généreuse qui commence à se libérer, associant moelleux et fraîcheur. Mon préféré : Château d'Arches à Sauternes.

1986

La maturité exceptionnelle complétée par l'effet du botrytis apporte ici les vins les plus riches et les plus pleins de ces dernières années. Très grand

avenir, onctuosité melliflue, épices, complexité et puissance : ce vin n'est fait que de qualificatifs flatteurs. On attend de lui un départ vers une perfection absolue. Mes préférés : Château Rieussec à Fargues, Château de Rayne-Vigneau à Bommes, Château Haut-Bergeron à Preignac.

1988

La Gironde et ses raisins blancs profitèrent d'un ensoleillement, d'une chaleur et d'une sécheresse dont juin et juillet avaient été avares. Année exceptionnelle. L'opulence sucrée des raisins a généré une seconde opulence d'un or liquide éclatant que l'amateur admirera dans son verre. Mes préférés : Domaine de Haut-Clavierie à Fargues, Château Lamothe-Despujols, Château de Malle à Preignac, Château de Suduiraut à Preignac.

1989

On ne pouvait rêver plus belle maturité, privée souvent de pourriture noble. Ce sera plus riche que 1985 et, dans le même registre, aromatique. Exceptionnel dans son style. Mes préférés : Château Doisy-Daene à Barsac, Château Rayne-Vigneau à Bommes.

1990

Jamais on n'a atteint de tels sommets ni une telle précocité dans les premières tries. On s'y acharnait depuis le 15 septembre, rentrant du 20^e en puissance. Du jamais vu : la vendange s'est terminée un mois après, avec quelques monstres dont on ose proclamer la richesse. Elle se confirme par les prix demandés et aussi par l'extatique sourire qui suit la descente de chaque gorgée. Du pipi d'ange amplement diabétique. Mes préférés : Château Rayne-Vignaud, Château Filhot, Château Gillette à Preignac.

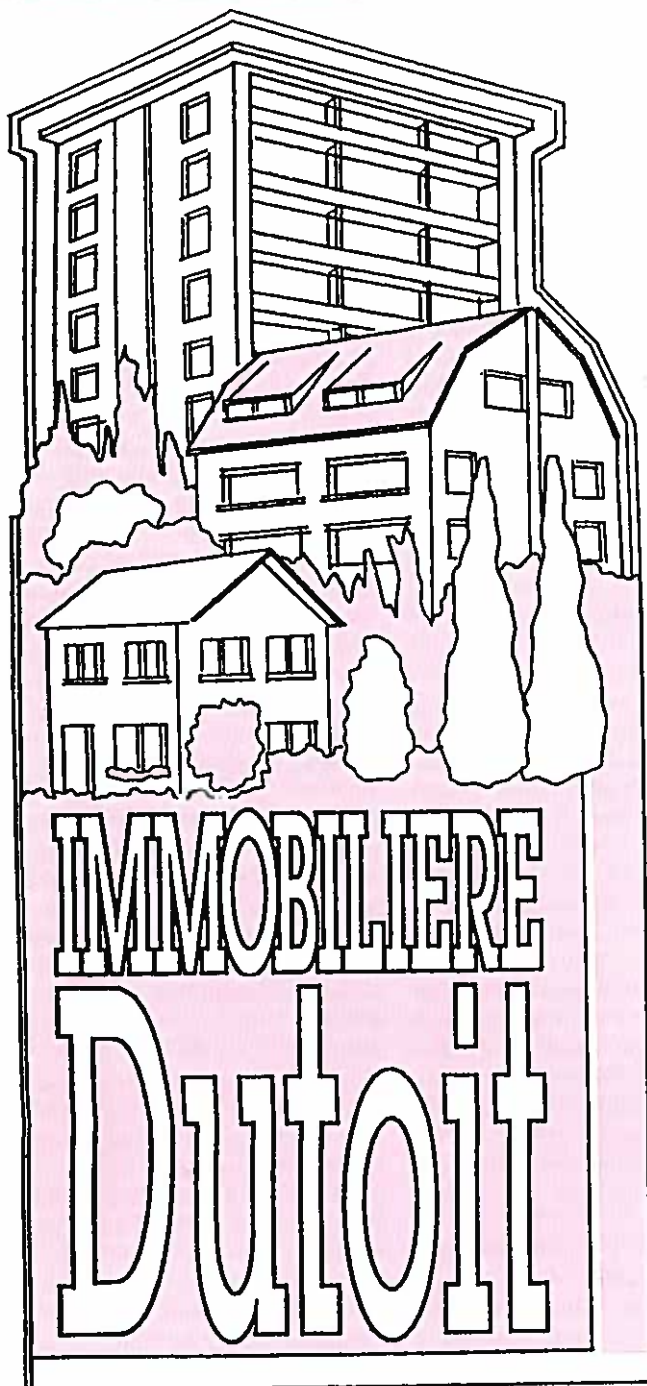
1991

Vendanges dans de bonnes conditions dans la première quinzaine d'octobre. La pourriture qu'il fallait, bon degré, le résultat ne semble pas négatif mais la quinzaine d'hectolitres à l'hectare raffermira sans doute le prix des deux superbes millésimes précédents.

GRAVES BLANCS SECS

1971

Assez concentrés, une coupe de fruits légèrement anisée. Mûrs et sans aucune ride. Mon préféré : Domaine de Chevalier (Léognan).



AMI PROPRIÉTAIRE!

Vendez votre bien de manière **RAPIDE** et **EFFICACE!**

Ne faites pas d'erreur, contactez-nous!

Des visites aux annonces en passant par les prêts hypothécaires

NOUS PRENONS TOUT EN MAIN.

De plus, nous vous versons un acompte

IMMÉDIAT DE 100.000F.

*Intéressé? Nous attendons votre appel au 02/376.96.43
de 9.30 à 12h et de 14 à 17.30h, sauf le week-end.*

1978

Restés jeunes, ils s'installent dans une austérité fruitée où se manifeste le citron. Tiendront encore et se prêteront à l'accompagnement de préparations culinaires provocantes. Mon préféré: Château Carbonnieux (Léognan).

1979

Élégance et facilité. A la dégustation attentive, assez complexes en fruit. Mes préférés: Château Malartic-Lagravière (Léognan), Domaine de Chevalier (Léognan).

1980

Vins bien verticaux. L'agrément se substitue au fil des années à une acidité loin d'être déplaisante. Note de tilleul assez accentuée. Mon préféré: Domaine de Chevalier (Léognan).

1981

Encore une année sévère intéressante par sa fraîcheur persistante. Peut attendre. Mon préféré: Château L'Aville-Haut-Brion (Pessac).

1982

Beaucoup de mollesse dans la constitution. A boire. Le Domaine de Chevalier (Léognan) détonne par sa vivacité et son fruit.

1983

Une belle constitution associant une matière communiquant des impressions taniques et fraîches. La race se retrouve bien en fin de dégustation. Certaines bouteilles sont actuelles. Mon préféré: Château La Louvière (Léognan).

1984

Année surprise dans les blancs qui atteignent depuis trois ans un sommet d'expressions. L'usage du chêne neuf se généralise et leur donne un complément aromatique hautement flatteur. Mon préféré: Château Fieuzal (Léognan).

1985

Un soleil généreux leur a conféré du corps et du fond. Les arômes maintenant libérés dégagent déjà des odeurs riches. Mes préférés: Château L'Aville-Haut-Brion (Pessac), Château Malartic-Lagravière (Léognan).

1986

A l'exception des sauternes, cueillis le plus tardivement possible, la vendange destinée à élaborer des vins blancs secs est plus précoce que les rouges, donc bénéficie du beau temps généralisé dans la première quinzaine de septembre. Bonne année parvenue à son niveau de plaisir. Mes préférés: Clos Floridène (Pujols-sur-Ciron),

Château Larrivet-Haut-Brion (Léognan).

1987

Dans l'ensemble élégance et souplesse. Des vins charmeurs qui doivent être appréciés dans les deux ou trois années qui viennent. Mes préférés: Château Montalivet (Pujols-sur-Ciron), Château Latour-Martillac.

1988

Une année complète d'un équilibre toujours prometteur. Se boit déjà et se boira tout aussi plaisamment dans la prochaine décennie. Mon préféré: Clos Floridène.

1989

Cueillis à partir du 28 août dans des conditions idéales. Les bouteilles déjà sur le marché reflètent élégance, équilibre et fruité. C'est actuellement un ravissement total d'en découvrir le côté soyeux et les arômes vivants. Mes préférés: Château Couhins (Villenave-d'Ornon), Château La Louvière (Léognan).

1990

Ces régions font le plein avec des vins issus de raisins très mûrs, plus alcooleux encore et d'une acidité un peu juste. Il est prématuré de juger de leur évolution. Les vinifications maîtrisées se détacheront nettement de la masse. Mon préféré: Grand Vin Sec du Château Doisy-Daene.

1991

En plus des calamités déjà citées, des orages de grêle se sont abattus sur la commune de Léognan anéantissant solidement ce qu'il restait de raisins au Château Fieuzal. Les heureux vendangeurs d'avant les pluies embouteilleront de précieuses bouteilles équilibrées et fruitées.

BOURGOGNES ROUGES

1970

Une année à surprise. Agréables, on les vouait à une consommation rapide. Ils maintiennent leur aisance assez facile sans accuser de réelle fatigue. Les magnums font merveille. Mon préféré: Volnay Clos des Ducs du Marquis d'Angerville. A consommer.

1971

Mieux constitués que les précédents, certains tanins leur confèrent des odeurs minérales voire métalliques. Mieux réussis dans la côte de Nuits que dans la côte de Beaune, Beaune Perrières du Lycée agricole,

Chassagne-Montrachet 1er cru Morgeot de J. & F. Pillot. Suivent quatre années assez catastrophiques qui seront compensées par l'insolente richesse des 1976.

1976

D'un climat excessif dans son ensoleillement et sa sécheresse, il a hérité d'une puissance tanique peu commune. Le décrochage de cet encombrant fardeau commence à se faire dans certaines bouteilles. Les vins arrivés demeurent somptueux avec toutefois une opulence qui domine leur terroir. Mes préférés: Nuits Saint-Georges les Murgers de F. Chauvet, Pommard-Rugiens de Ballot-Millot.

1978

Une année de faible rendement d'où de belles concentrations de tanins nobles. Le déroulement de leur carrière s'effectue à leur avantage. Ils manient la richesse, le corps et les expressions. Mes préférés: Musigny du Comte de Vogué, Santenay Gravières de Jessiaume.

1979

Ça va de la minceur à un joli galbe bien dessiné. S'ils ont fait plaisir immédiatement, ils continuent à charmer l'amateur. A boire. Mes préférés: Corton du Domaine Bonneau du Martray (Pernand-Vergelesse), Nuits Clos des Corvées de Louis Jadot.

1982

Leurs caractéristiques: une robe assez faible en couleur, un degré élevé d'alcool et une acidité basse. Les rendements énormes ont rayé l'extrait sec. Curieuse dilution qui n'a pas affecté la teneur en alcool des vins. Donc des vins sans grande couleur et sans expression. Un humoriste pourrait dire d'eux qu'ils ont de la cellulite. On a pu les boire immédiatement et cela valait mieux. Un secteur comme Volnay, malmené par des intempéries, a mieux maîtrisé la surabondance: une robe intense et plus de mâche. Mes préférés: Volnay Fremiets du Marquis d'Angerville, Chassagne-Montrachet Morgeot de J. & F. Pillot.

1983

A l'opposé des précédents, une matière très dense. Riche en tanins serrés et même astringents. Elevage délicat tendant à les civiliser. On rencontre à la fois des bouteilles charnues, personnalisées à souhait, et d'autres informelles aux tanins rugueux et disparates. Mes préférés: Beaune

Bressandes du Lycée agricole, Vosne-Romanée de Labouré Roi.

1985

Enfin un millésime de plaisir total. Les consommateurs, rapidement au courant de la réussite, se sont arrachés les belles bouteilles. Tout y est sans être de trop: du corps, de la sensualité et cet embrasement aromatique particulier aux vins de Bourgogne. On les débouchait déjà deux ans après leur sortie. A ce jour, ils maintiennent la somme de leurs immenses qualités. Mes préférés : Nuits Saint-Georges La Richemone d'Alain Michelot, Volnay Clos des Ducs du Marquis d'Angerville, Clos des Ursules de Louis Jadot, Clos Vougeot de Mugneret-Gibourg. Pommard-Pezerolles de Ballot-Millot.

1986

Sur dix propriétaires réputés, un seul parvient à distraire avec quelques

qualités exemptes de tanins sinistres et de triste expression. Mauvaise année.

Un des plus réussis : Gevrey Chambertin Les Gasetiers de Bruno Clair.

1987

A peine nés, ils se laissaient boire. Ils passèrent mal l'été. Le côté charmé et facile estompé, il ne laisse plus apparaître que des tanins secs. On se régale des mises précoces. Peu de propriétaires ont réellement compris que la séduction de ce millésime devait être enfermée avant l'été 1988. Avoir refusé cet audacieux pari compliquera le choix du consommateur. Se renseigner avant d'acheter. Mes préférés : Charmes-Chambertin Vieilles Vignes du Domaine Roty, Savigny la Dominaude de Marc Pavelot.

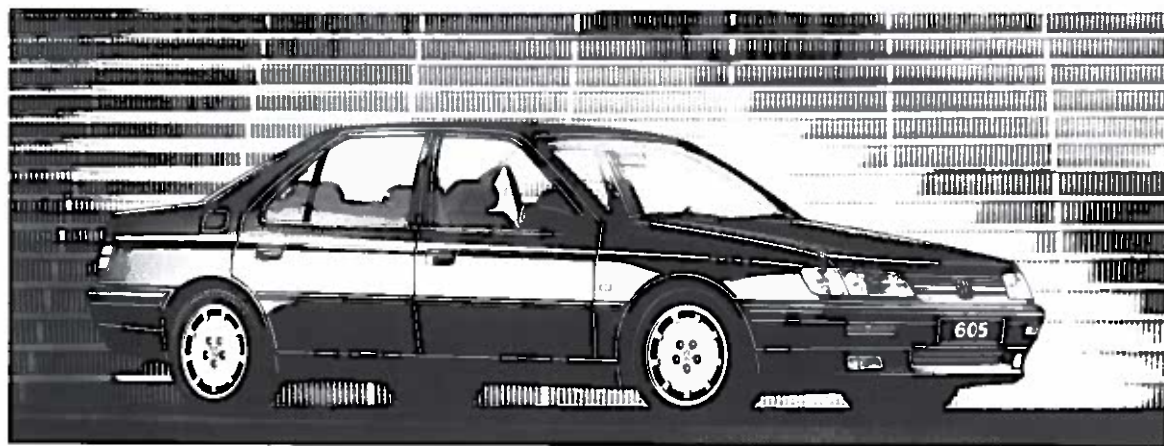
1988

Le compromis entre les taniques 1983

et les suaves 1985 s'affirme comme un millésime exceptionnel et tiendra sans problème. Le pinot noir, souvent riche en couleur, a offert à ce grand millésime des robes rubis-pourpre, une générosité, une solidité à toute épreuve. Mes préférés : Monthélie de Marcel Deschamps, Pommard de Ballot-Dansert, Savigny-les-Beaune Aux Gravaux de Pavelot, Vosne-Romanée de Mugneret-Gibourg Richebourg du Domaine Méo, Beaune Les Sceaux du Lycée agricole.

1989

Renouveau, avec d'intéressantes nuances, l'exploit du millésime précédent. Volume confortable. Des vins généreux d'une moyenne de 13° nature au parfum hautement expressif. Les vendanges étaient terminées le 22 septembre à la satisfaction générale. Couleur intense, bon soutien de tanins fourrés... que de promesses - sauf dans



LA 605 DIESEL DE PEUGEOT DISPOSE DE 3 SOUPAPES PAR CYLINDRE. NOBLESSE OBLIGE.

Les 4 diesels de la gamme 605 doivent la noblesse de leur caractère à la technologie avancée des multisoupapes. Les 2 moteurs diesels atmosphériques et les 2 moteurs diesel-turbo sont dotés de 4 cylindres équipés chacun de 3 soupapes. Résultat: une fantastique puissance, jusqu'à 110ch DIN (80kW CEE) pour les diesel-turbo et un rendement hors du commun. Une consommation réduite de 4,9 l à 90km/h et 6,5 l à 120km/h, est là pour le prouver. Sans oublier que grâce à leur suspension hydro-élastique, les diesels-turbo sont aussi efficaces que silencieux. Question équipement, les 605 diesel n'ont rien à envier aux 6 versions essence. Jusqu'aux plus infimes détails la 605 de Peugeot témoigne de sa volonté de voir grand. Vous pourrez vous en rendre compte facilement en venant l'admirer dans notre showroom.

PEUGEOT UCCLE-DROGENBOS

rue de Stalle 290 - 1180 Bruxelles - ☎ 02/332.32.32

PEUGEOT MEISER

av. J. Georges 15-19 - 1030 Bruxelles - ☎ 02/735.80.70

PEUGEOT 605
L'AVANTAGE D'ÊTRE GRAND

les rendements trop généreux. A vos bourses, amateurs d'art liquide, pour des bouteilles assurées d'une prometteuse longévité. Mes préférés : Savigny-les-Beaune "Les Guettes" de Pavelot, Santenay Les Gravières de Jessiaume, Volnay Champans du Marquis d'Angerville.

1990

Le 8 septembre, les raisins rouges se goûtaient juteux et sucrés. Les vendangeurs, passant quelques jours après, ont recueilli une matière première exceptionnelle. De l'alcool, du tanin, du fruit à revendre, toute l'étoffe de la majesté et de la sensualité des grands vins de la Côte d'Or, même au niveau des simples appellations. Mise prévue pour automne 1991. Maintenant, ils ont une année d'élevage. Les vignerons considèrent ce millésime comme supérieur au 1959; les difficultés à placer le millésime précédent doivent nécessairement ramener plus de sagesse dans les prix. Garnissez sans faute votre cave de quelques exemplaires.

1991

L'optimisme règne malgré une pluie du 30 septembre qui a retardé et légèrement dilué les vendanges. Quantité inférieure à la normale en rouge de 25 à 40 hl à l'hectare et de 12 à 12, 4° en alcool non corrigé. Beau volume de bouche. Année belle si pas grande.

BOURGOGNES BLANCS

1976

L'année leur a conféré une épaisseur privée de toute fraîcheur. Ces vins sont dorés, copieux, riches et l'évolution leur apporte des arômes confits alourdis parfois par une note de vin jaune. Mon préféré : Chassagne-Montrachet Grandes Ruchottes de J. & F. Pillot.

1978

Maintiennent jusqu'à nous leur fraîcheur et leur panache où interviennent toujours des arômes de fruit à la limite de la maturité. De la truffe blanche, des notes d'agrumes. Sont loin d'avoir épuisé les moyens de se parfaire. Mon préféré : Montrachet de Ramonet (Chassagne).

1979

Une année modèle. De grands vins fondant dans la bouche et y abandonnant des vapeurs sensuelles. Le vin est riche, sans lourdeur, souvent chargé de glycérine qui lui confère une impression presque veloutée. Rien n'accroche malgré un degré alcoolique parfois élevé. Mes préférés : Rully Clos St-Jacques du Domaine de la Folie, Puligny-Montrachet Les Clavayons du Domaine Leflaive.

1981

Encore une série de vins sévères à l'acidité perceptible. Evolution inégale. Mon préféré : Meursault Santenot du Marquis d'Angerville.

1982

Un rendement pléthorique jamais connu en Côte d'Or, atteignant 84 hl par ha autorisés pour des premiers crus. Alcooléux, d'acidité basse, d'arômes très flatteurs. Mais la plupart sont déjà sur leur déclin, manquant de fraîcheur et encombrants en bouche. Ils se défendaient sur des plats de cuisine traditionnelle. Mon préféré : Corton-Charlemagne du Domaine Bonneau du Martray à Pernand-Vergelesses.

1983

D'une opulence équilibrée, les vins sont expressifs et les nuances de chaque terroir ressortent admirablement. Mon préféré : Meursault Perrières non filtré de Coche-Dury.

1985

Du raisin mûr a donné des constitutions un peu sévères là où les rendements n'étaient pas excessifs. Le temps les a policées et les voilà maintenant sorties de leur richesse avec une matière séduisante, des arômes précis déjà libérés et d'intéressantes ressources pour le futur. A boire sans se presser. Mon préféré : Chassagne-Montrachet La Romanée de Ballot-Dansert.

1986

Assez ingrats lors de leur entrée sur la scène de la consommation, ils récompensèrent ceux qui s'efforcèrent de les oublier aussitôt la première bouteille ouverte. Les retrouvailles n'en furent que plus joyeuses, la nervosité s'étant convertie en parfum et en saveur fraîche.

Mes préférés : Saint-Romain de Roland Thévenin, Puligny-Montrachet Les Perrières de E. Sauzet.

1987

A l'opposé du précédent, une matière

plus légère, plus fine, moins grimaçante. Tout en subtilité, ils deviennent les plus exquis des apéritifs. Leur distinction en fait un total ravissement pour les amateurs de bourgognes blanches peu corsés. Attention, quelques défaillances dues à des mises en bouteille retardées. Mes préférés : Beaune blanc du Lycée agricole, Corton Charlemagne du Domaine Bonneau du Martray.

1988

Une partie de la récolte a souffert d'un excès de rendement. Ceux-là sont souples, faciles à boire, un peu dilués mais agréables. En revanche, là où la nature a été généreuse, c'est-à-dire plus avare en volume, leur bonne constitution coiffée par de beaux arômes les rend assez exceptionnels. Ils deviennent éblouissants. Mes préférés : Meursault Les Genevrières de Ballot-Millot, Meursault de Guy Rouleau.

1989

Malheureusement faible en volume, alors que pour éviter la hausse des prix une récolte normale eut été nécessaire. Les crus généralement situés en coteaux ont curieusement résisté aux coups de chaleur. Exemple typique : la plaine de Meursault se caractérise par des rendements très faibles alors que Perrières, Charmes, Genevrières répondent à une bonne attente. Année de qualité et de plaisir total, d'une belle onctuosité, aux parfums éclatants, immédiate et d'avenir.

Mes préférés : Chassagne-Montrachet Grandes Ruchottes de F. Pillot, Puligny-Montrachet Champ Canet de E. Sauzet.

1990

Un bon volume, qui répond aux souhaits du marché. Moins de concentration qu'en rouge mais un ravissement dans un équilibre entre la chair et la fraîcheur. L'acidité normale leur confèrera un plus et une intéressante aptitude à vieillir. Les mises en bouteille sont prévues pour l'automne.

1991

Volume assez important atteignant les 50 hl avec des degrés naturels allant de 12, 5° à 12, 8° mais une acidité un peu basse. Beaux arômes de départ qui présagent une grande élégance et une matière première rapidement prête.

(A suivre)



Maison LARCIER, s.a.

Rue des Minimes, 39 - 1000 Bruxelles - Tél.: 02/512.47.12 - Fax : 02/513.90.09

PRÉCIS DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

VIENT DE PARAÎTRE

DROIT FISCAL

TOME PREMIER
L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

Deuxième édition entièrement refondue

PAR

Pierre COPPENS

et

André BAILLEUX

*Professeur émérite à la Faculté de droit de
l'Université catholique de Louvain
Avocat au barreau de Bruxelles*

*Professeur à la Faculté
universitaire catholique de Mons
Avocat au barreau de Bruxelles*

Le succès de la première édition (1985) a déterminé les auteurs à faire une nouvelle édition qui est entièrement refondue. L'impôt des personnes physiques a été fort modifié depuis 1985 mais une réédition - à jour au 15 février 1992 - se justifie par la stabilité nécessaire des nouveaux textes et des principes qui les animent. Une part fort importante de cet ouvrage est consacrée aux centaines de cas de jurisprudence qui rend la matière plus vivante

Un volume, 368 pages, 1992.....**2.900 FB** (franco, t.v.a. incluse)

AVANCE SUR HONORAIRES réservé aux professions libérales

Un crédit adapté à vos besoins qui vous permet de financer l'encours de vos honoraires

- La simplification de la gestion de votre trésorerie
- La souplesse d'un crédit qui ne s'utilise que quand c'est nécessaire
- Un faible coût et des intérêts déductibles

*Pour toutes informations complémentaires,
contactez votre Agence ou Service Financier*

CAISSE PRIVEE BANQUE
L'ART D'ÊTRE VOTRE BANQUIER

Chronique cinématographique

La Comédie Musicale

par Guy Uyttendaele



Souvent dans mes chroniques j'ai fait référence à la comédie musicale, terme générique français traduisant le très simple et le plus général mot américain "musical". Or, les créateurs des différents genres ou formes adoptés au fil du temps.

J'y pense en ce moment car il est beaucoup question de la Belle et le Bête, qui serait considéré aux USA comme le premier dessin animé "musical". Or, les créateurs des grands longs métrages d'animation n'ont jamais mis la musique au second plan, loin de là.

Des 3 Petits Cochons à Bernard et Bianca, de Blanche Neige à Cendrillon en passant par Bambi et les 101 Dalmatians, des chansons ont fait partie de ces films et elles résonnent encore dans nos mémoires.

La Belle et le Bête vient de remporter 2 Oscars consacrés aux chansons et à la musique : serait-ce un prélude au renouveau du "musical" sous une forme encore différente ? Nous le verrons en fin d'année.

Vous me permettrez de faire jouer les violons de la nostalgie en évoquant ici les grands moments, selon moi, des films musicaux.

Je suis né avec le cinéma parlant et déjà un des premiers "Broadway Melody" nous faisait entendre "Singing in the Rain", repris bien plus tard par Gene Kelly et Stanley Donen. Je n'ai découvert cette séquence que bien plus tard.

"Singing in the Rain" entretemps avait été chanté par une jeune chanteuse, à l'écran, dans un film MGM, et elle devait devenir ma seule grande idole,

Judy Garland.

J'avoue avoir vu un nombre considérable de fois le célébrissime "Magicien d'Oz" (Wizard of Oz) et ne pas m'en lasser : la BBC le reprend en télévision quasi chaque année !

Mon premier souvenir filmique est "La Veuve Joyeuse" de Ernest Lubitch avec Jeannette Mac Donald et Maurice Chevalier. Outre les airs de Lehar, la mise en scène, notamment la scène du bal de l'ambassade (magie du noir et blanc) était pleine de trouvailles dignes de ce grand metteur en scène.

Et Al Jolson, me dira-t-on ? Je n'ai pas vu le premier "parlant" puisque je venais de naître, mais j'ai évidemment réparé cette omission vingt ans après.

Fred Astaire et Ginger Rogers, malgré un scénario stéréotypé reproduit à plusieurs reprises, ont enchanté et enchantent toujours par l'invention rythmique, la grâce et le talent de leurs pas : la voix si caractéristique et si peu radiogénique de Fred Astaire a survécu elle aussi à la disparition de celui qui fut incontestablement le plus grand danseur du cinéma. Je vois encore l'admirable "Begin the Beguine" qu'il danse avec Eleanor Powell dans "Broadway Melody of 1940" (encore en noir et blanc, mais tellement bien photographié et mis en scène).

Son pendant, dans une pensée chorégraphique plus moderne, plus diversifiée est évidemment Gene Kelly : pêle-mêle, "Brigadoon" (avec Cyd Charisse), "Cover Girl" (avec Rita Hayworth), "Le Pirate" (avec Judy Garland), "Un Américain à Paris" (avec Leslie Caron), sans parler de numéros de danse ou de séquences de ballet

dans divers autres films. Le premier ballet cinématographique digne de ce nom est celui d'un "Américain à Paris" (1951) qui occupe les 20 dernières minutes du film et est en même temps une symphonie de couleurs et de décors dédiée aux impressionnistes.

Le "musical" touche à tout et est vraiment un mode d'expression 100% américain, tant au théâtre qu'au cinéma. Il y eut des farces, des histoires sentimentales, des biographies, des parodies, des drames, des vaudevilles militaires, des moments de l'épopée de l'Ouest.

Je pense à "South Pacific", tant à la scène qu'à l'écran, inspiré par les "Tales of the South Pacific" de Michener dans lequel le drame de la guerre du Pacifique était présent, à "King and I" (Yul Brynner et Deborah Kerr) dramatique lui aussi en évoquant les relations amoureuses du roi de Siam et de la gouvernante anglaise de ses nombreux enfants, à "West Side Story", l'éternelle histoire de Roméo et Juliette sur fond de guerre des gangs à New York.

D'autre part, l'adaptation musicale de Pygmalion de Bernard Shaw fut elle aussi un très grand moment musical : "My Fair Lady" nous révéla un Rex Harrison, disert et charmeur, poussant la mélodie avec un talent fou et Audrey Hepburn, délicieuse quoique doublée pour le chant par la créatrice du rôle à Broadway, Julie Andrews. Cette dernière eut une revanche bien méritée dans "Mary Poppins" de Disney et dans "Sound of Music" (mélodie du Bonheur) qui était la transposition musicale des aventures de la famille

Trapp, comédie allemande de l'immédiate après-guerre.

Je citerai encore "Seven Brides for Seven Brothers", moins connu chez nous, d'une chorégraphie très moderne et qui évoquait dans un cadre western l'enlèvement des Sabines ! "La Mégère Apprivoisée", mise en musique par Cole Porter, devint "Kiss me Kate" avec Howard Keel et Katryn Grayson : Bob Fosse et Gower Champion, tous deux remarquables chorégraphes, assuraient avec Ann Miller la partie dansée du film, tourné à l'époque en couleurs et en relief (essai unique dans l'histoire du musical).

L'épopée de l'Ouest servit de prétexte à "Annie Get our Gun", basé sur la figure légendaire d'Annie Oakley, vedette des

shows de Buffalo Bill (Betty Hutton interpréta le rôle titulaire primitivement dévolu à Judy Garland dont l'état de santé ne lui permit pas de tourner le film), à "Calamity Jane" (Doris Day), autre terreur féminine de l'Ouest, et à "Oklahoma", très belle musique de Rodgers et Hammerstein pour une histoire d'amour de fermiers dans les grandes plaines fertiles du centre des Etats-Unis : un remarquable ballet signé Agnès De Mille résume l'intrigue au milieu du film. Agnès De Mille est la fille du réalisateur Cecil B. De Mille, auteur des très grands et imposants "10 Commandements" et autres peplums.

La grande époque du musical s'étend de 1930 à 1945, mais surtout de 1945 à 1960 environ, avec des résurgences

comme "Cabaret" de Bob Fosse en 1972, le film qui lança Liza Minelli, la fille de Judy Garland et de ce grand metteur en scène Vincente Minelli ("Meet me in St.Louis", "The Pirate", "The Bandwagon", "An American in Paris").

Quand j'écoute mes disques me rappelant cette toute grande période du cinéma que j'aime tant et que je revois, sur cassettes, une série des films repris dans cet article, je ne peux empêcher l'émotion de me gagner à l'audition et à la vue de tant de talents conjugués pour la gloire du cinéma et d'une musique de divertissement autrement plus mélodique que certains "tubes" d'aujourd'hui faisant l'objet de clips TV plus ou moins accrocheurs.

30

LA CONFÉRENCE



GALERIE THEMIS

société anonyme

ORGANISATION DE VENTES PUBLIQUES
D'OBJETS MOBILIERS ET OBJETS D'ART

13, BOULEVARD DE WATERLOO
(Porte de Namur)

BRUXELLES

TEL. : 02/512.26.10

DIRECTION : Jean et Alain DE GREEF

Les Juges répressifs sont-ils arbitraires ? (suite*)

par Bruno Dayez



Peut-on d'abord vérifier si les juges répressifs font preuve d'arbitraire au niveau de l'établissement des faits en ce sens que la loi ou les principes généraux de notre droit pénal seraient appliqués d'une façon qui contarie leur finalité ? En clair, le juge serait reprochable d'agir en toute légalité, certes, mais en détournant la loi de sa raison d'être, en dénaturant l'esprit des lois sans toutefois se mettre en contravention si je puis dire avec leur texte.

On verra qu'il convient d'apporter selon moi à la question de départ une réponse nuancée et largement variable selon le niveau d'analyse.

Quant à l'établissement des faits, nous sommes évidemment renvoyés aux règles élémentaires de notre système de preuves.

Je voudrais donc tenter de dégager les grandes orientations de la preuve pénale, de décrire aussi adéquatement que possible leur combinaison idéale et d'en déduire des directives qui s'imposeraient au juge dans la tâche complexe qui lui revient de définir ce qui doit être tenu pour vrai. Dans ce cadre limité, il s'agit de méditer les conditions nécessaires auxquelles notre législateur, qu'il faut supposer rationnel mais aussi raisonnable, subordonne la possibilité d'attribuer au prévenu une action illégale.

Dans ce but, on peut résumer comme suit les lignes directrices de notre système probatoire.

Primo, c'est une évidence, le juge ne dispose qu'exceptionnellement des moyens de vérifier ce qui a réellement eu lieu. En effet, la preuve scientifique des infractions ne fait encore qu'une timide incursion sur la scène pénale. Il

doit donc s'en tenir très généralement à la relation indirecte qui lui sera faite par les témoins des événements ou par tout autre mode de connaissance compatible avec l'expérience. La conséquence de cette vérité très simple, c'est qu'une preuve décisive fera souvent défaut et qu'il n'est pas rare que les déclarations du prévenu lui-même constituent la charge la plus sérieuse.

Tout ceci va tellement de soi qu'on accepte spontanément que la décision doit échoir, en fin de compte, au juge lui-même, lequel doit statuer en fonction des éléments dont il dispose, quoi qu'il en soit. Il y aurait, comme au civil, déni de justice si le juge renvoyait dos à dos l'accusation et la défense sans avoir voulu trancher. Pas de classement sans suite ou de non-lieu au niveau du Tribunal, car c'est la vertu principale du jugement de valoir pour vérité, donc pour certitude. Même l'acquiescement au bénéfice du doute doit faire apparaître le prévenu comme innocent à titre définitif.

Or, on verra que cette obligation de juger nuit en quelque sorte au prévenu, car elle donne un appui légal au raisonnement logique suivant lequel le prévenu doit être, en vérité, coupable ou innocent. Il est autrement dit logiquement impossible qu'il ne soit ni l'un ni l'autre. En mettant par conséquent l'accent sur la nécessité pour le juge d'aboutir à la définition d'une vérité, la loi encourage d'une certaine manière le magistrat à lever son doute, alors que celui-ci aurait peut-être eu tendance à ne pas trancher s'il en avait eu l'autorisation légale.

Secundo, compte tenu de la difficulté inhérente à l'établissement des faits, puisqu'il est pratiquement impossible

de les reconstituer, il était sage que notre législateur organise un système de preuves libres.

Quelle est donc la fonction exacte de cette idée ? Il me semble que sa fonction est avant tout négative, à savoir éviter de contraindre le juge à établir pour vrai ou pour faux des faits dont l'affirmation ou la négation rencontrerait une série de critères totalement étrangers à la vérité : par exemple, le juge ne doit pas être obligé de dire établi ce que deux témoins attesteront, ou ce qui résulterait d'un aveu. A l'inverse, il ne peut être forcé de rejeter ce dont la preuve ne résulterait que d'un témoignage ou d'une présomption, et le motif en est bien compréhensible : c'est que la valeur de vérité de ces différents modes de preuve est très aléatoire. Un système de preuves légales entraînerait par conséquent de considérables errements. Au bénéfice, peut-être, d'une certaine sécurité juridique, le souci de la vérité deviendrait tout à fait accessoire.

Je me résume : tant qu'à faire à forcer le juge à décréter le vrai, autant lui donner les moyens les plus étendus pour apprendre "la vraie vérité".

Une directive se dégage donc clairement du principe de la liberté des preuves : c'est en vue de la vérité que le juge doit utiliser les moyens mis à sa disposition. Il s'agit d'une exigence qui lui incombe, d'un effort dont il doit rendre compte de l'avoir entrepris.

Ceci éclaire le troisième principe directeur de notre matière : la règle de l'intime conviction. On l'a déjà dit à maintes reprises : la conviction du juge n'est pas une preuve en elle-même mais elle doit résulter des preuves réunies devant le Tribunal. Si le juge veut user

de son pouvoir en conformité à la loi qui le lui délègue, il lui devient obligatoire de n'attacher aucun poids à ce qui serait "son sentiment, son intuition", bref ce qui relèverait de sa pure subjectivité. Certes, ce que je viens d'affirmer peut paraître paradoxal dans la mesure où le recours à l'intime conviction nous renvoie précisément à un au-delà de la preuve, vers un horizon de sens où la libre appréciation, en conscience, surpasserait l'ensemble des éléments que les poursuites ont permis de rassembler. En d'autres termes, la règle de l'intime conviction signifierait que le juge est intimé de se faire une conviction et que celle-ci équivaut, ni plus ni moins, à ce qu'il pense. Je ne peux marquer mon accord sur cette façon de voir. A nouveau, il faut assigner à la règle de l'intime conviction une portée essentiellement négative ou critique. Le juge étant tenu de rechercher la vérité ne saurait être tenu de la découvrir. Le jugement de culpabilité ne saurait dès lors résulter que de l'acquis d'une conviction intime, laquelle doit avoir été déduite des éléments et indices dont le juge a pu avoir connaissance. Autrement dit, la condamnation ne saurait découler que d'une certitude raisonnée, c'est-à-dire de la possibilité de se forger une conviction à l'aide des seuls éléments que l'information ou l'instruction ont permis de réunir. La règle de l'intime conviction, au rebours de l'interprétation qui en est faite traditionnellement, n'est pas le libre cours laissé à l'a priori subjectif, mais bien la règle de la "certitude raisonnée", c'est-à-dire une règle qui donne mission au juge de ne décréter comme vrai que ce qui rencontre les exigences d'une raison tellement forte

qu'elle entraîne au surplus la persuasion du juge. Le droit ne demande pas au juge de se faire une conviction à bon compte et le fait que celui-ci serait assez bien porté à croire que le prévenu n'a pas l'air honnête n'est à aucun égard suffisant pour valoir preuve. Le verbe convaincre, dans son acception usuelle, est d'ailleurs défini comme le fait d'amener quelqu'un, par raisonnement ou par preuves, à reconnaître la vérité, l'exactitude d'un fait ou sa nécessité. La conviction doit être induite d'un raisonnement ou de preuves et son caractère intime signifie littéralement "qui existe au plus profond de nous" et n'est aucunement synonyme de confidentialité.

Certes, je l'ai dit, le devoir de juger incline le juge à se persuader plutôt qu'à cultiver son doute. Mais cela ne devrait pas entraîner une moindre exigence quant aux conditions requises pour qu'une certitude raisonnée puisse être formée.

Ceci permet d'éclairer sous un jour nouveau le dernier principe directeur qui oriente décisivement notre système de preuves. Je veux parler de la présomption d'innocence et de son corollaire, soit la règle selon laquelle le doute profite au prévenu.

Il y a, en effet, deux manières d'interpréter cette règle, mais j'ai tendance à considérer qu'il n'y a qu'une seule bonne manière de l'entendre.

1° La conception la plus répandue réduit en fait à néant la portée fondamentale de cette règle. Elle consiste à prendre l'adage au pied de la lettre en lui faisant signifier qu'un juge répressif ne peut condamner s'il conserve un doute quant à la culpabilité du prévenu. Qui ne voit que cette interprétation ruine complètement la règle et la rend superflue ? En effet, il va de soi qu'aucun juge ne saurait déclarer coupable un prévenu dont la responsabilité ne lui semblerait pas



prouvée. Il s'agirait en ce sens d'une règle redondante, puisque le principe de l'intime conviction ne dit pas autre chose, à savoir qu'une condamnation repose sur des preuves articulées par la raison.

2° Aussi faut-il se tourner résolument vers la seconde interprétation, beaucoup plus radicale, qui permet quant à elle de conserver une pertinence et une efficacité propre à l'adage *in dubio pro reo*. Ici, on lui fait dire que le juge a beau posséder en son for intérieur le net sentiment ou l'impression tenace que le prévenu est coupable, ce sentiment ou cette impression ne lui permettent pas de juger s'ils ne sont pas étayés par des preuves, c'est-à-dire par des indices ou éléments qui amènent à la conclusion raisonnable que le fait est établi.

En d'autres termes, la présomption d'innocence a pour vertu de limiter dans une mesure considérable le caractère discrétionnaire du jugement porté sur les faits. Elle introduit en effet dans le psychisme du juge une dissociation entre ce qui relèverait de l'émotif, du sentimental ou de l'irrationnel et ce qui échoirait en propre à une raison qui peut communiquer et faire état de ses raisons. La présomption d'innocence oblige dès lors le juge à donner à son jugement une validité qui dépasse de loin "ce qu'il en pense" pour intégrer aussi "ce que les autres peuvent en penser". Cette présomption n'a donc d'autre signification, d'un point de vue philosophique, que de faire passer le jugement du règne de la subjectivité dans l'espace de l'intersubjectivité.

c'est-à-dire d'une raison sur laquelle tous ceux qui tiennent pour la raison peuvent s'accorder.

Je ne vois pas de meilleure illustration de cette idée que la boutade qui prête au juge correctionnel cette phrase : "je vous acquitte mais ne recommencez plus". A y réfléchir, en effet, cette formule saisissante exprime puissamment le départ que les principes vecteurs de notre droit pénal imposent de faire entre une conviction irraisonnée et une adhésion rationnelle, entre un préjugé et un jugement somme toute.

J'ai dit jusqu'à présent comment, à mon avis, conserver un sens aux règles qui gouvernent notre système de preuves. On devrait également avoir saisi, si mon expression est correcte, la relation dialectique entretenue entre l'obligation de juger sous peine de déni de justice, un régime de preuve dite libre, la règle de l'intime conviction et la présomption d'innocence. Je ne pense pas devoir insister beaucoup pour évoquer les glissements de la pratique par rapport à ce modèle. Je me borne ainsi à évoquer quelques aspects saillants de la réalité courante.

En premier lieu, malgré que le juge dispose de pouvoirs assez larges pour parvenir à se faire une conviction, il est flagrant que ses investigations se limitent la plupart du temps aux indications que lui fournit déjà le dossier et qu'il fait donc un usage parcimonieux de son droit d'enquête. Le manque de temps, le manque d'effectifs, le poids d'une certaine habitude et la tendance aux généralisations transforme le plus

souvent l'instruction d'audience en une simple formalité servant à se garantir que ce qui est acquis dans le dossier n'a subi aucune évolution. Quant à l'interrogatoire du prévenu, il se résume fréquemment à un banal contrôle d'identité. Il n'est pas rare non plus que le Tribunal répugne à faire entendre un témoin ou à ordonner une nouvelle confrontation sollicitée par la défense. D'une manière globale, mon reproche porte sur le peu de cas que l'on pourrait faire de la recherche de la vérité et sur la tendance à se satisfaire d'une vérité vraisemblable, ou probable, ou moyenne, conforme aux apparences.

En deuxième lieu, l'intime conviction est bien malmenée. Au lieu de servir de rempart contre les conséquences injustes d'un système de preuve strictement réglementé, l'intime conviction risque d'être brandie comme l'autorisation légale de n'avoir de comptes à rendre à personne et, particulièrement, de décider de la culpabilité en toute autonomie, sans justification à fournir. Il faudra revenir sur ce point ultérieurement, lorsqu'on examinera le problème de la motivation des jugements. Mais si l'on estime que cette critique est mal fondée, voire gratuite, comment justifier que toute prévention contestée ne fasse pas l'objet d'une motivation spécialement soignée si le juge la tient pour établie ? Toutes les formules d'usage ne sauraient amenuiser l'impression qu'un juge qui cache les motifs de sa conviction est sans doute impuissant à lui en fournir de rationnels.

Quant à la présomption d'innocence, on a déjà noté que, psychologiquement, il n'en subsistait pas grand-chose

lorsqu'un juge connaît d'une affaire dans laquelle toutes sortes de préjugements tendent à faire apparaître le prévenu comme coupable : suppositions de la police, du Parquet, du Juge d'Instruction et de la Chambre du Conseil quant à l'existence de charges graves de culpabilité.

D'autres ressorts permettent peut-être d'expliquer le moindre impact réservé à cette présomption. Si l'on est frappé du petit nombre d'affaires correctionnelles dans lesquelles intervient un acquittement, il est possible de répondre que n'aboutissent au Tribunal que les coupables. On pensera que l'ironise, mais un Juge d'Instruction m'a justifié le caractère exceptionnel des libérations ordonnées par la Chambre du Conseil par un argument tout à fait analogue, à savoir qu'à Bruxelles, on ne plaçait plus sous mandat d'arrêt que les inculpés pour lesquels c'était pleinement justifié. Or, n'est-ce pas finalement une idée que partageraient beaucoup de ses collègues ? Peut-être m'accusera-t-on de partialité, mais je ne peux me défendre du sentiment que les magistrats correctionnels considèrent a priori un acquittement comme une issue devant rester exceptionnelle. Y a-t-il là menace ressentie pour le maintien d'une certaine crédibilité ? Estime-t-on que la justice aurait à perdre d'affirmer régulièrement, par l'acquittement, qu'elle est faillible ? Car doit-on se représenter que l'innocence d'un prévenu peut rarement être démontrée. Par voie de conséquence, acquitter résulte la plupart du temps de la persistance d'un doute, d'une simple insuffisance de charges, et, je l'ai dit, le doute est vertigineux et logiquement insupportable.

Il en découle une sorte de préjugé favorable à la culpabilité : la situation normale est qu'on défère au juge un vrai coupable. De même que le droit au silence du prévenu et son droit au mensonge se transforment à ses dépens en une présomption de mauvaise foi, de même que la défense axée sur l'existence d'un doute fait également supposer que le prévenu essaie de tirer parti des lacunes de l'information, on peut dire que la présomption d'innocence reste l'accessoire dans un système dont l'efficacité se mesure au nombre de poursuites ayant pu aboutir. Et si l'on a tendance à considérer l'acquittement comme un échec du système, c'est évidemment parce que le juge intervient au terme de toute une procédure tendue vers la condamnation comme vers son unique but. Pourquoi mobiliserait-on tant d'énergie, d'efforts coûteux et longs efforts pour parvenir à démontrer qu'un quidam n'a pas

commis ce qu'on croyait devoir lui imputer en vertu de certaines apparences ? Ceux qui considèrent que le crédit de la justice réside précisément dans la possibilité qu'elle conserve jusqu'au bout de faire la part des choses et, sinon de trouver toujours le coupable, en tout cas d'acquitter toujours celui qui ne l'est pas, ceux-là ne représentent certainement pas la majorité. Pour cette simple raison : c'est qu'en vertu de l'ambiguïté de sa position, qui consiste à pouvoir décider en dernier lieu, le juge est tiraillé entre un impératif de justice et l'obligation de sauvegarder la cohérence de l'institution : chaque fois qu'il acquitte, il ne peut méconnaître que son jugement inflige un démenti au travail de tous ceux qui ont collaboré aux poursuites. On ne devrait dès lors pas s'étonner que, pour éviter ce perpétuel dilemme, le juge finisse par accepter qu'a priori, ses prédécesseurs n'étaient pas sans raisons de désigner comme responsable l'individu qu'ils lui défèrent pour être condamné.

La question que je pose par conséquent est la suivante : comment émanciper davantage le juge par rapport aux autres instances de décision qui ont dû préalablement intervenir dans la sélection des candidats-coupables ?

Je pense pour ma part qu'en restituant aux règles de la preuve originelle et en définissant une combinaison équilibrée entre elles, il apparaîtrait que le juge dispose effectivement d'un pouvoir de décision qui, pour n'être pas arbitraire, ne devrait cependant rien aux jugements qui ont précédé le sien au cours des diverses phases de la poursuite.

(suite et fin dans le prochain numéro)



Avocat pris à rebrousse poil

La table de riz (*)

par Olivier Collon

Vous savez comment sont les gens. Ils disent toujours qu'ils aiment les nuances et tout ça, mais, d'un autre côté, ils ont tant à faire, ils sont si pressés, qu'ils apprécient encore plus, sans le reconnaître, les opinions définitives et les généralités confortables, prêtes à être collées, comme ces petits "post it" jaunes si pratiques, sur les réalités d'autrui.

Le psychiatre américain Thomas Szasz, qui eut son heure de gloire il y a une vingtaine d'années, disait très justement : "Manger ou être mangé, telle est la loi de la jungle. Définir ou être défini, telle est la loi de l'homme".

A ceux qui m'interrogent sur le Berenboom nouveau (parce que l'auteur du *Droit d'auteur* en est déjà au deuxième titre littéraire de sa bibliographie) en me demandant si c'est bien, dans l'espérance d'une réponse en un mot, je dirai : c'est dé-con-cer-tant (1).

Ceux qui n'ont pas de temps à perdre peuvent s'arrêter de lire, ils connaissent le dispositif de mon jugement.

Je continue pour les autres.

Le premier sentiment, quand on ouvre le livre, c'est un mélange euphorique de gratitude (merci pour la tendresse de la dédicace !), d'admiration pour le renouvellement complet de l'inspiration, de plaisir de lecture.

Décor. L'action se passe en Chine à la fin de l'époque maoïste, marquée par le 12ème congrès du P.C.C. Une Chine cynique, où la révolution culturelle a coupé ses habitants de leurs racines traditionnelles, une Chine "en pleine mutation, où l'argent est redevenu le mot d'ordre".

Où ou non, Alain Berenboom s'est-il documenté sur l'Empire du Milieu ?

Oui, sans doute. En tout cas, il n'y est jamais allé. A l'instar de Jules Verne qui n'avait évidemment jamais survolé l'Afrique avant d'écrire *Cinq semaines en ballon*, ou d'Hergé qui n'avait jamais mis les pieds ni au pays des Soviets, ni au Congo, avant de réaliser ses deux premiers albums de Tintin.

Et pourtant, la Chine affleure et surgit sous les mots, à la fois familière et imprévue. Il ne faut que quelques pages pour être transportés, aux côtés d'une cinéaste, nommée Erica Mehr (anagramme inexplicable d'America), dans l'école Han Ma Tsou où des jeunes gens rêvent de cinéma, et non seulement refont - sans pellicule - les grands films des années trente, mais tournent aussi une version chinoise chantante d'un western spaghetti.

Plan rapproché panoramique sur quelques personnages. Il y a là Ma Jong, assistant du cours de l'histoire de la culture, curieux bonhomme, fourbe assurément, qui va selon le vent, nage en eau trouble, on ne serait pas étonné d'apprendre qu'il est un espion. Pour lui, l'inventeur du cinéma est le belge Joseph Plateau (2). Celui qui, se croyant capable d'imprimer sur la rétine l'image du soleil, se brûla évidemment les yeux en fixant sans ciller l'astre éternel (3).

Ma Jong aime Nai Minh Ho, surnommée Miss. C'est la narratrice. Grande, avec de belles longues jambes, elle aime Brando, De Niro et Newman, et rêve d'être un jour abordée par eux. C'est une diva dont l'esprit va se fendiller au fil des pages, à mesure

qu'elle s'enfoncera dans la dépression.

Le père de Nai Minh Ho est mon personnage préféré. Peintre, philosophe, et cuisinier, auteur d'affiches de cinéma (4), il a installé son atelier dans la cuisine, ne pouvant peindre que dans le vibrato des casseroles, dans les odeurs enivrantes et salivantes des aromates et des parfums. En page 192, il nous livre la recette d'un succulent plat de fleurs de rognons frites : "avec 500 grammes de rognons de porc, 80 grammes de châtaignes d'eau émincées, 80 grammes de pousses de bambou émincées. Ah oui ! Ne pas oublier les champignons noirs, 20 grammes de champignons noirs à tremper dix minutes dans l'eau chaude".

Il y a encore Monsieur Van Loon, l'attaché culturel de l'ambassade de Belgique en Chine, qui aime à se promener dans le parc de la Solitude tranquille.

Au total, quinze personnages seulement, mais qui paraissent plus foisonnants, heureusement répertoriés dans un index en fin de volume.

Un roman drôle, exubérant, aussi jubilatoire même, au début, que *"la position du missionnaire roux"*. Mais, comme l'écrit, page 147, Erica Mehr à Stanley, censé être l'auteur du récit de Nai Minh Ho, "votre histoire qui commençait sur un ton léger, devient triste, pesante, sinistre même".

C'est ça que j'ai pensé, moi aussi, sans trop oser me le dire, incriminant la difficulté, voire l'impossibilité de faire rire de situations tragiques (un contexte d'"événements" non autrement précisés), attribuant le relâchement de mon intérêt au fait d'avoir interrompu



ma lecture pendant plusieurs jours, après les trois ou quatre premiers chapitres. Recourant même à une comparaison, disons culinaire. En présence d'une rijsttafel, spécialité indonésienne, d'ailleurs, plutôt que chinoise, on a faim, on ne sait pas où donner des yeux et de la fourchette, tous ces plats sont plus appétissants les uns que les autres, un vrai kaléidoscope gastronomique. Et puis, rassasié trop vite, on s'est habitué au goût des mets, on n'a plus tellement faim, on s'ennuie un peu, pour tout dire. C'est le moment (page 204) où Stanley avoue lui-même qu'il ne "maîtrise plus l'intrigue qui éclate de toutes parts comme une manifestation tournant mal".

Ce n'est pas ce que je reprocherais le plus à Alain Berenboom. C'est même tout à fait mineur par rapport au véritable blasphème commis dès la

page 26 à l'égard d'un réalisateur dont le nom n'est pas cité mais qu'on n'a aucune peine à identifier comme étant Orson Welles. Impardonnable ! (5) Surtout de la part d'un cinéphile aussi averti que lui. Avec qui, en revanche, je suis en plein accord lorsqu'il déclare que Louise Brooks, dans *Loulou*, est "la plus belle actrice du plus beau film muet".

Alors, le dernier Berenboom, en résumé ? Intelligent, subtil, sensible. Sentimental, ou pas sentimental ? A mon avis, plutôt pas. Mais on ne sait pas très bien, finalement. Mais je n'ai pu m'empêcher de penser à "*la Dame de Shanghai*", de Welles, justement. Quand il se retrouve, en état de semi-hypnose, dans le labyrinthe de miroirs d'un parc d'attractions... chinoises et que, laissant froidement Rita Hayworth agoniser au milieu de ses reflets

multipliés par les débris de miroirs, il sort en disant : "J'ai toujours oublié ce qu'il me déplaisait d'avoir appris".

(1) "Spécial", diront ceux qui ne se piquent pas de vouloir toujours obstinément rechercher le mot qu'ils pensent juste.

(2) Physicien (comme Dirk Frimout) bruxellois (1801-1883). Sa figure de cire est à l'entrée du Musée du cinéma, au bas des escaliers de la rue Baron Horta.

(3) Quand on sait qu'il n'a jamais tourné aucun film, on se dit que c'est vraiment une histoire belge.

(4) "Aucun film n'est plus beau que les scènes reconstituées sous le pinceau d'un grand peintre d'affiche" (p.183).

(5) Je plaisante, évidemment. Chacun a le droit d'avoir ses opinions. Quoique, sur Orson Welles...

36

LA CONFÉRENCE

QUARTIER SABLON BUREAUX A LOUER

- 36, Place du Sablon
Duplex de 480 M² en parfait état -
G^dstanding libre le 1^{er} juillet 1992
et deux plateaux de 90 M² chacun
Libres immédiatement
- 26, Rue des Minimes
Deux niveaux de 120 M² chacun
Immeuble rénové - G^d standing
Libre immédiatement

Renseignements : Tél.: 02/262.12.36

Un cabinet d'avocats parfaitement automatisé
grâce à...

JURISOFT

Une solution informatique adéquate pour notaires...

NOBOCOM

L'Informatique au service des Juristes chez:



**SIEMENS
NIXDORF**

QUALIFIED
PARTNER

S.A. PHARAON

Rupelweg 8 • 2850 BOOM

Tél.: 03/844.32.72

Fax : 03/844.34.55

On n'a jamais aussi bien mangé à l'hôtel Métropole

par Georges-Francis Seingry

En appelant à la barre, voici trois ans, le chef Dominique Michou, un cuisinier au parcours gourmand rassurant, l'hôtel Métropole a misé juste : jamais la table de l'"Alban Chambon" (du nom de l'architecte de l'hôtel) n'avait atteint un tel niveau de qualité.

Justice vient d'être rendue au talent de cet Orléanais de 41 ans par une double intronisation : dans la très fermée Association des maîtres-cuisiniers de Belgique (ils sont moins de cent pour tout le royaume) et dans celle, prestigieuse, des maîtres-cuisiniers de France. Un double coup de maître, unique dans les Annales.

Le Guide Delta a poussé la porte du plus authentique palace de la

capitale de l'Europe.

Le mérite de cette consécration revient aussi au pacha de ce bâtiment-phare de notre hôtellerie, le fringant Serge Schultz, qui était déjà l'artisan de la renaissance du plus ancien hôtel bruxellois voici une dizaine d'années, et qui s'est donné aujourd'hui les moyens de le doter d'une table de très haut niveau.

Un rapport qualité-prix attrayant

Si les bruxellois connaissent les salons du Métropole - le Jeune Barreau y a élu domicile depuis de nombreuses années pour ses



L'imposant hall en marbre et stucs dorés du Métropole.

réceptions - qui peuvent accueillir jusqu'à 600 personnes (différentes formules de cocktail et de banquet sont proposées avec, notamment, un forfait séminaire tout compris à 2050 F par personne), ils ignorent en revanche trop souvent que cet élégant hotel Art Nouveau abrite aussi un restaurant de grande classe, l'**Alban Chambon**.

Au programme des festivités gourmandes, un menu-suggestion (midi et soir) à l'époustouflant rapport qualité-prix (1350 F) qui comprend une petite dégustation, une entrée, un plat, le dessert, le café accompagné d'irrésistibles mignardises, et le vin. Un intense moment de bonheur à table que vous savourerez sans craindre les foudres de votre banquier ! Avec, en prime, un cadre exceptionnel et un service de grande maison.



Le cadre élégant de l'Alban Chambon, haut lieu de gastronomie.

Service voituriers

Deux autres menus vous sont également proposés: le menu-carte basé sur les plats de la carte (deux entrées, un plat, le dessert, le café - 1990 F, 2500 F avec les vins sélectionnés par le sommelier à qui je vous engage à faire confiance: c'est un fin connaisseur qui se fera un plaisir de vous expliquer ses choix) et le menu découverte de six services (2600 F, 3200 F avec les vins). Bien entendu, la carte, dont la seule lecture vous procurera des

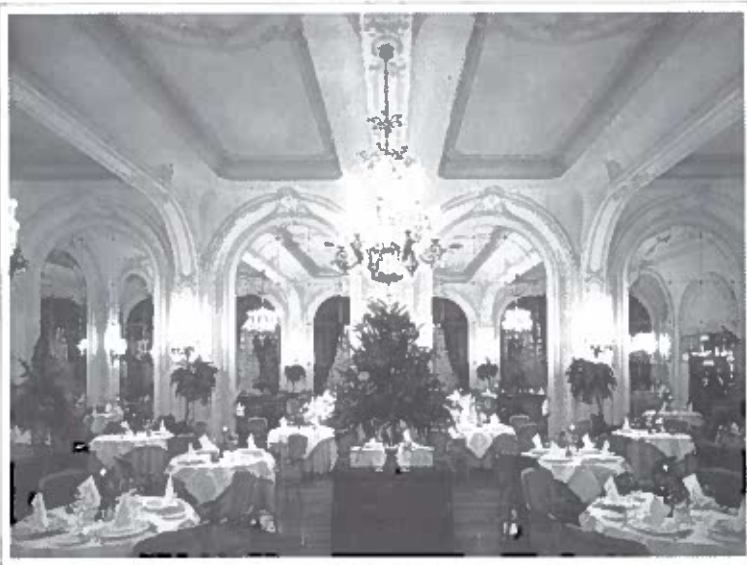
picotements gourmands, ravira les gourmets les plus exigeants: saumon persillé aux parfums d'olive et basilic; escalope de St-Pierre et brochette de langoustines au beurre de tomate; noix de ris de veau cloutée aux truffes et rôtie, paillasson de pommes de terre aux épinards... A découvrir, à midi, dans le bruissement feutré des conversations d'hommes d'affaires et, le soir, à la lueur des chandelles dont la flamme scintillante se reflète dans les miroirs et les ors de l'Alban Chambon. Enfin, le bonheur des hôtes étant ici une profession de foi, un service de

voituriers s'occupera avec prévenance de votre voiture, qu'il s'agisse d'une puissante limousine allemande ou d'un rutilant 4x4.

Tout ici est luxe et raffinement, souci du détail, clin d'oeil au passé, comme ce jeune groom en livrée rouge, droit sorti d'une pièce du

grand Sacha, hôte familier des lieux, ou ce cireur de chaussures "à l'ancienne" qui en deux vigoureux coups de chiffon transforme vos brodequins crottés (pour reprendre l'expression de l'époque) en Church's brillants comme des sous-neufs.

Le Métropole, c'est un lieu chargé de souvenirs et de légendes qui a vu défiler les grands personnages qui



Le salon-bar: charme et ambiance d'un palace d'autrefois, confort d'aujourd'hui.

Un hôtel hors du commun

Le Métropole est, incontestablement, un hôtel hors du commun. A plus d'un titre. Construit en 1893 par les frères Wielemans, les brasseurs, c'est le plus ancien hôtel de la capitale et, en même temps, un authentique palace de la Belle Epoque.

Les nostalgiques de l'Orient-Express me comprendront en prenant place dans l'un des profonds canapés Chesterfield du bar-salon où les immenses palmiers les inviteront à la rêverie et au dépaysement.

furent l'Europe et le monde, les plus grands physiciens, les artistes de renom, et dont le livre d'or se lit avec un profond respect. Magistralement rénové il y a quelques années, tout en préservant jalousement le cadre originel, notre Métropole est le dernier et précieux vestige du temps où "Bruxelles brusselait".

Hôtel Métropole

31, place de Brouckère
1000 Bruxelles

Tél: 02/217 23 00

Restaurant Alban Chambon

Tél: 02/217 76 50

LES SÛRETÉS : POINT SUR L'ACTUALITÉ

Le recyclage sur le droit des sûretés, organisé par la Conférence les vendredi 27 et samedi 28 mars 1992, était l'occasion pour certains d'entre nous de retrouver le chemin des auditoires des Facultés Universitaires Saint-Louis, toujours bien implantées au 109 de la rue du Marais. Placé sous la direction scientifique de Madame Stranart, "le charme qui s'est fait juriste" selon les mots de notre Président, le recyclage se donnait pour objectif de rendre compte de l'extraordinaire vitalité et des constantes modifications ayant marqué le droit des sûretés ces dernières années.

Rien n'étant jamais aussi clair que lorsque les choses sont (re)mises à leur place, la première demi-journée était consacrée à un rappel indispensable des notions traditionnelles. Les modalités et les conséquences du concours entre créanciers furent brillamment résumées par Madame Grégoire, tandis que Madame Stranart et Monsieur Foriers se partagèrent le tour d'horizon des sûretés réelles et personnelles traditionnelles dont ils indiquèrent les développements les plus récents (la première plaidant en faveur du caractère consensuel de la mise en gage d'une créance, le second s'interrogeant notamment à propos de la possible "abstraction" du cautionnement).

Le déjeuner fut ensuite l'occasion pour certains participants de retrouver la chaude ambiance de l'Hôtel Métropole,

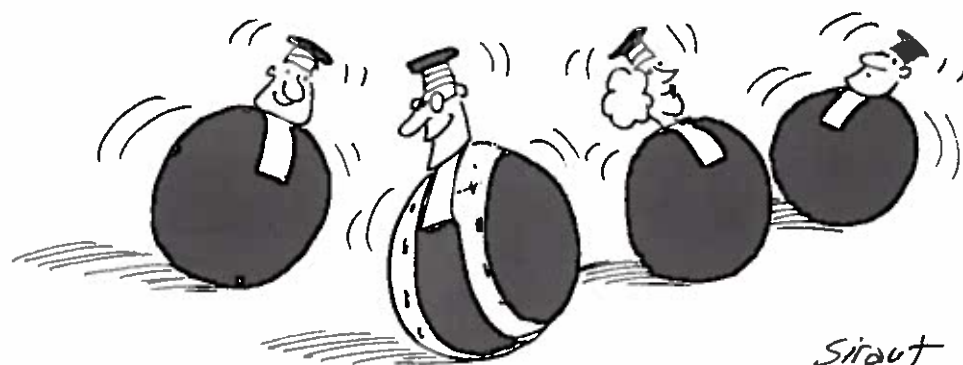
sans doute trop rapidement visité la première fois.

Ce sont des questions beaucoup plus ponctuelles, mais tout aussi importantes, qui firent l'objet des interventions de l'après-midi. Monsieur Renchon fit l'éclatante démonstration des nombreux liens, parfois inattendus, existant entre le droit des sûretés et celui des régimes matrimoniaux. Madame Limpens et Monsieur Lechien vous persuaderont de ce que toute réflexion sur le sujet ne pouvait s'affranchir d'une analyse comparative des systèmes juridiques existants, notamment sur le plan européen. Partant cependant du constat qu'à l'heure actuelle "les sûretés sont des droits sans exportation possible", Madame Watté aborda la matière sous l'angle du droit international privé, soulignant au passage que, selon elle, "les conflits entre conventions sont l'avenir de cette branche particulière du droit".

Que vaudrait une sûreté que l'on ne saurait exécuter ? C'est cette question que Monsieur Van Compernelle se proposa enfin d'examiner. Conscient de la densité des travaux proposés tout au long de cette première journée, il fit preuve d'humanité en ne soumettant à notre réflexion qu'une partie des nombreuses controverses que, semblait-il, il n'avait pas manqué de repérer en la matière.

La matinée du samedi 28 mars, consacrée aux sûretés nouvelles issues de la pratique, recueillit un franc succès auprès des participants dont la plupart étaient sans doute à la recherche d'inspiration. A l'exposé extrêmement précis de Monsieur Van Onneslaghe succéda celui, fort utile, d'un autre praticien en la personne de Monsieur Dubois, Directeur à la B.B.L. Madame Windey enchaîna en abordant diverses questions liées à la cession de créance dans ses rapports avec les mécanismes de garantie. Enfin, c'est à Monsieur le Procureur Général émérite Krings que revint l'exercice difficile de la synthèse des travaux. On retiendra de son intervention l'incohérence qu'il dénonça entre le principe de l'égalité des créanciers et le foisonnement actuel des privilèges et, notamment, sa condamnation sans équivoque des moyens par lesquels le Trésor public se garantit le recouvrement de ses droits.

Le recyclage donna à tous l'impression d'avoir excellemment fait le tour de la question, ce que ne manquera certainement pas de confirmer la lecture d'un magnifique ouvrage, de plus de 500 pages, édité par le Jeune Barreau à cette occasion (*Le droit des sûretés*, Bruxelles, Editions du Jeune Barreau, 1992, 509 p.). Une référence déjà incontournable et, pour ceux qui commirent la faute de ne pas assister au séminaire, sans doute la seule manière d'expier... L.d.J.



GENS DE ROBE CHERCHANT LEURS ASSISES

RICHARD WAGNER : VARIATIONS SUR UN MODE MINEUR

Conférence de Me Louis GROGNARD au Palais littéraire et artistique

Les confrères réunis dans le cadre rustique de la Ferme Rose ne savaient sans doute pas tous que les distinctions conférées à Me GROGNARD par le monde musical ne le cédaient en rien à celles dont le Barreau avait, à diverses reprises, honoré ce prix Janson.

Le prix du Gouvernement décerné à ce lauréat d'académie pouvait lui ouvrir la voie royale de la direction d'orchestre. Le bonheur qu'il nous donna, ce soir-là, nous fit une fois de plus nous féliciter de ce qu'il ait choisi de rester parmi nous.

Un rapide coup d'oeil à l'assistance nous convainquit qu'il n'avait pas seulement rassemblé le cénacle restreint d'inconditionnels ou d'anciens combattants du Festspielhaus franconien (Wagner est une névrose, écrivait Nietzsche).

De nombreux profanes attendaient apparemment la communication de ce premier degré de l'émotion que Kierkegaard appelle "le stade esthétique" ou l'abandon à la spontanéité du premier mouvement. Celui qui, sans doute, fit s'enfuir Vincent d'Indy, éperdu dans les bois entourant Bayreuth après avoir entendu le Crépuscule des dieux.

Me DELLOYE, prince incontesté des présentateurs du Palais littéraire, nous avait averti d'emblée : il serait question de culture avec un grand K.

Une éblouissante démonstration destinée à faire saisir aux plus ignares la distinction entre le mode mineur et le mode majeur devait - si j'ose dire - donner le ton de la soirée : nous allions entendre un véritable musicologue.

Joie trop rare quand l'irritation que provoquent les propos définitifs de salonnards incompetents à l'heure des compétitions musicales à la mode n'égale que l'accablement que suscitent les commentaires prétentieux d'oenologues amateurs au moment où le sommelier se prépare à changer les vins.



Un vent défavorable m'a, dans ce contexte, mis sous les yeux, la critique de cette conférence qu'a jugé bon d'insérer dans ses colonnes un mensuel para-judiciaire.

Comme l'écrivait Goethe : *Gegen Dummheit kämpfen die Götter selbst vergeblich.*

Il est vrai qu'en musique, seul le goût tient lieu de montre, et celui qui en juge par les règles en juge mal. Cette référence bienvenue de l'orateur à Voltaire n'excluait pas une nécessaire démythologisation.

Nous ne devons donc pas notre extase aux divinités du Walhalla, mais, plus prosaïquement (si l'on peut dire) à "l'ébranlement de la toute puissance de la modalité par l'infiltration du chromatisme et de la tonalité", révolution musicale qui susciterait tant d'épigones.

Nous voilà prévenus par l'avocat musicien. Quel confrère ORL nous révélera la partie du cortex ou de l'oreille interne qui conditionne notre ravissement au stade de la réception auditive?

Si Goethe - toujours lui - affirmait que la vie des auteurs allemands est

généralement plus captivante que leurs oeuvres, rendons grâce à Me GROGNARD de ne pas nous avoir englouti dans les océans de littérature wagnérienne ou égaré dans les kilomètres de rayons de bibliothèque consacrés à son sujet.

L'on ne pouvait cependant passer sous silence quelques thèmes fondamentaux d'une existence à laquelle Wagner (prononcez Wagner, de grâce !) avait consacré plus de 1.000 pages sous le titre "Mein Leben". Citons parmi ceux-ci :

- L'obsession de la recherche du père par ce fils - peut-être adultérin - du second mari de sa mère. Lohengrin et Parsifal précèdent donc le docteur Freud.

- Wagner et les femmes : Minna, la première épouse, Mathilde Wesendonck, la douce inspiratrice de Tristan, l'incandescente Judit Gauthier, concurrente tardive de Cosima Liszt, elle-même épouse consacrée mais veuve quelque peu abusive. Il fallait rappeler aussi que des sommets n'auraient pu être atteints sans l'influence déterminante de la pensée philosophique de Feuerbach ou de

Schopenhauer. Que serait notre compréhension sans le regard de Nietzsche rendu fulgurant par la relation amour-haine qu'il entretenait avec le maître de Tribschen ?

Me GROGNARD fit bien aussi d'évoquer l'escroquerie morale trop facilement acceptée que fut la tentative d'appropriation de Wagner par le 3ème Reich.

Thomas Mann la dénonça dès 1933 dans une conférence donnée à Bruxelles.

Une réplique menaçante, au style digne du professeur Knatschke ("nous ne laisserons pas Thomas Mann diffamer à l'étranger nos géants spirituels à valeur fixe") attirerait la signature de Knappertbusch et - hélas - celle de Richard Strauss. Elle prévint l'auteur du Dr. Faustus que le retour en Allemagne lui serait, désormais interdit.

Une enquête récente a par ailleurs démontré que la musique la plus fréquemment jouée aux enterrements nazis était celle de Beethoven et de Schubert. Comme quoi, c'est souvent tardivement que la musique adoucit les mœurs.

Impossible aussi d'évoquer en ces minutes trop brèves les facettes d'une personnalité démesurée dans la spéculation philosophique comme dans l'exaltation nationaliste, dont le travail méthodique et patient canalisait le génie créateur. Sa volonté de puissance confinait parfois à l'abus de confiance dans l'exploitation tyrannique de l'admiration ou de l'amitié.

Valéry avait son Faust, Me GROGNARD aura "son" Wagner. Il eut à cœur de faire partager sa découverte de Parsifal, cette tragédie intérieure de l'âme humaine exprimée en une globalité dans laquelle interviennent simultanément musique, poésie, gestique et action visuelle.

Cet itinéraire initiatique que symbolise la quête Graal devait faire trouver dans

l'amour le salut de l'humanité. Drame wagnérien, et non chrétien, quoique baigné de l'atmosphère du vendredi saint, qui exprime une religion ésotérique et peu orthodoxe.

Mais l'émotion n'exclut pas l'humour. La description par Me GROGNARD de sa propre quête du Graal - lors de la reprise en 1951 de Parsifal par le premier festival de Bayreuth qui suivit la seconde guerre mondiale fut digne des meilleures pages du "Voyage en Allemagne" de l'auteur de "Trois hommes dans un bateau".

Nous pûmes donc suivre Me GROGNARD "vêtu en touriste" dans son ascension de la Grüne Hügel, cette colline sacrée, sous le regard réprobateur d'anciens nazis aux tenues de soirée impeccables, fraîchement recyclés dans l'électronique ou l'industrie automobile.

Toute tentative de Me GROGNARD de troubler, dans son inconscience, par des applaudissements incongrus le silence religieux imposé par le maître quant le rideau tombait sur la scène finale l'aurait conduit à une immolation certaine sur le rocher de Brünhilde. Les hésitations et volte-faces successives de Wagner, torturé entre le souci de ne pas se priver des applaudissements du public et la crainte de laisser troubler par eux l'intense religiosité du final avaient finalement débouché sur la confusion la plus totale. Me GROGNARD les décrivit avec beaucoup de bonheur. La péroraison fut consacrée à l'évolution du festival de Bayreuth après la reprise qui suivit les années troubles de l'immédiate après-guerre sous la direction des petits-fils Wieland et Wolfgang Wagner.

Les luttes sournoises ou véhémentes entre tenants d'une tradition crispée et défenseurs d'innovations extravagantes y furent esquissées avec, en toile de fond le conflit entre Karajan et Wieland Wagner, le remplacement par Knappertbusch de Furtwängler,



quelque peu compromis par ses faiblesses non désintéressées envers le nazisme, et les admirables directions d'orchestre de Clemens Kraus.

Le conflit qui surgit entre Knappertbusch et Wieland Wagner à propos de la Colombe qui devait apparaître au 3ème acte de Parsifal ne fut pas l'épisode le moins pittoresque de ces luttes entre anciens et modernes. Un compromis à la belge fut réalisé : la colombe serait suspendue à une hauteur suffisante pour n'être vue que du seul vieux chef d'orchestre et par personne dans le public.

Les accords sublimes des 32 violons du final du 3ème acte dans la version de Clemens Kraus de 1951 terminèrent la soirée en apothéose. Ils transcendèrent la qualité technique quelque peu douteuse de la "vieille cire", assurément mille fois passionnément retournée par l'orateur.

Ce final fut, conformément à la tradition, suivi d'un silence religieux puis par des applaudissements enthousiastes.

Pouvons-nous donc sans sacrilège laisser - sans en être trop fier - la conclusion à ce plaisantin de Mark Twain : "Wagner's music is much better than it sounds !" ?

L'ABSURDE PAR NEUF

Conférence de Me Benoît Michaux au Cercle Marin, jeudi 27 février 1992.

Il fallait ne pas être dogmatique par la méthode pour nous montrer que jamais le langage ne sera adéquat au réel. Et il fallait décider de nous le montrer, plutôt que de nous le dire. Pourquoi? Non seulement pour ne pas répéter un lieu commun (trop oublié par la profession?) mais surtout parce que la pauvreté des mots nous empêche d'accéder au sur-réel, ce terme utilise par Me Michaux pour nous faire saisir le possible de nos vies et la richesse du sens qui surgit d'une conscience pleine. Celle-ci émerge de la banalité des phrases habituelles seulement par la réalisation de leur disharmonie - de leur absurdité. La thérapie s'administre donc par l'objet même qu'elle poursuit. Le théâtre d'Eugène Ionesco n'a d'autre but que celui-là. Monsieur et Madame Smith nous ressemblent, que nous revenions de Louxor, de Moscou ou du Kenya. Leurs paroles - les nôtres- sont vides de sens et si ridicules, car au lieu de manifester la réalité, elles tentent vainement de s'y substituer dans un

mouvement d'appropriation trop commun. Strictement, ces assemblages de substantifs et de verbes voulant tout dire sans rien savoir n'ont aucune signification. Ils sont absurdes, non pas parce qu'ils feraient erronément référence au monde, mais parce que ne connaissant qu'eux-mêmes, ils n'évoquent rien de celui-ci.

Si les phrases révèlent ainsi une insuffisance -due à notre nature-, les mots qui les composent sont tout aussi pauvres. "Couteau" ne rend en rien la férocité de l'objet qu'il désigne pourtant. "Schlack-Pan!" rappelle au contraire à merveille ce caractère tranchant. Il nous faut donc trouver refuge dans les notions immédiates et incantatoires, celles qui nous séparent le moins possible du monde. Puisque l'absurde révèle la discordance des choses et des symboles, ne doit-on pas nécessairement réduire ces derniers pour mieux appréhender les premières? Me Michaux nous montra cependant que cette tentative n'échappe pas, du

moins formellement, à l'absurde qu'elle entend à la fois déjouer et entretenir. L'absurde naît alors par rapport à nos propres expériences mentales antérieures, ayant créé cette "normalité" dont la définition paraît bien problématique et toutefois banale, tant nous en sommes prisonniers. "Schlack-Pan!" nous satisfait pour un temps - mais peut-on croire que l'exercice puisse durer plus longtemps que l'espoir qu'il offrit? Qu'importe : la liberté était là, 4 venait bien avant 3, et le conceptualisme référentiel du langage céda la place, ne fut-ce qu'un instant, aux notions évanescences, celles qui naissent lorsqu'on laisse le monde se déployer à l'esprit - et non l'inverse. Le sens ne nous appartient guère, si ce n'est par une désobéissance à nos habitudes.

Comme l'a joliment dit Me Grognard en son introduction, Me Michaux (alias "Jos") est un "eapon". Il nous ravit d'autant plus qu'il fut aussi joyeux métaphysicien. P.d'A.

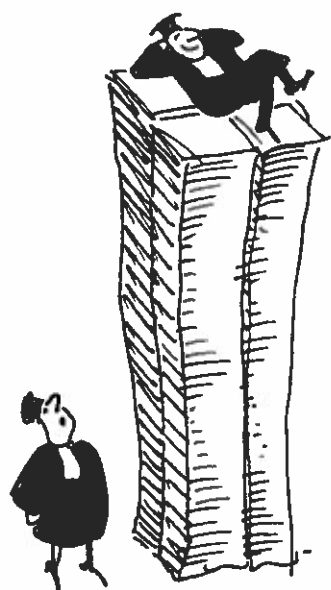


LES ETATS BELGIQUES UNIS

De la Belgique, mes coéquipiers ne connaissaient que le professeur Prygogine. Durant notre bref passage au-dessus du pays, nous avons capté une conférence extrêmement intéressante au sujet d'un avocat belge du nom de Vonck et d'une révolution belge de 1789, dont, je l'avoue, j'ignorais tout. Ce fut pour mes amis et moi une soirée divertissante autant qu'instructive. Ce Monsieur Hasquin, qui est un historien du 18ème siècle, a bien résumé la Belgique de 1789 et a montré combien le débat d'idées de la fin du 18ème siècle est encore actuel. Je suis d'accord avec son analyse des révolutions conservatrices et même rétrogrades. Nous, on fait 12 révolutions par jour et on revient toujours au point de départ ! Domage qu'il n'ait pas plus insisté sur les sciences à cette époque bien que

Newton ait été souvent cité. Après, on a discuté entre nous de tout ce qu'il a dit (d'ailleurs, on a perdu tellement de temps qu'on a dû demander une journée de plus à nos chefs) et on a pensé qu'on manquait d'un historien dans l'équipe parce que, tout compte fait, explorer l'espace et remonter le temps, c'est la même chose. Donc, c'est décidé, Hasquin sera le second belge dans l'espace. Il deviendra ainsi le grand spécialiste du 18ème et des années-lumière. Je suis sûr qu'il ne refusera pas : lui aussi, il aime bien regarder de haut. Allez, je vous laisse parce que j'ai encore quelques éclipses à photographier et je vous dit "à bientôt" car j'ai été invité à venir parler à la tribune des grandes conférences et vous comprenez que je ne vais pas manquer ça...

Dirk Frimout



COLLOQUE

La Fédération Belge des Centres de Consultations Conjugales organise le **samedi 9 mai 1992**, aux Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix à Namur, un Colloque qui s'adresse tout particulièrement au monde juridique : juges, avocats, notaires, ainsi qu'aux travailleurs sociaux en liaison avec la justice.

Thème du Colloque :
"Un couffin au Palais" ou
de l'éclatement du couple
à l'entente des parents

La logique judiciaire impose de faire régler le conflit conjugal et familial en référence aux règles de droit et à la procédure en vigueur. Mais comment agir dans ce cadre lorsque l'on

rencontre des désordres affectifs parfois importants et que l'enfant devient un enjeu chèrement disputé ? Certaines formes de résolution extrajudiciaire des conflits liés à la séparation du couple peuvent être utiles. La médiation familiale et la consultation conjugale offrent des espaces différents et proposent une autre logique : celle de la communication et de la prise de conscience des blocages psychologiques.

Ces thèmes seront abordés par plusieurs intervenants : avocat - thérapeute de groupe - médiateur - conseiller conjugal.

Un débat avec le public et des ateliers permettront aussi un échange d'expériences.

Un exposé sur le phénomène de la médiation dans notre société terminera la journée.

Susanne KAROLYI
traducteur juré
 rue Willems, 41
 1040 Bruxelles
 tél 02/230.90.85
 fait vos traductions
 jurées ou non
 en allemand, anglais,
 français, néerlandais
 et hongrois.
 Délai rapide et prix modérés.

A louer

Bureaux situés au 2^e étage
 Rue Royale, 35
 Usage profession libérale
 4.900 F/m2
 Tél. 647.31.61

Secrétaire
 avocat 30 ans
 cherche travail à temps
 partiel
 ou quelques heures semaine
 Traitement de texte (W.P.)
 dictaphone
 Tél. 733.87.58

A louer

Trois pièces en enfilade dans
 hôtel de maître à Ixelles
 Excellente situation
 Parfait état
 Convient parfaitement pour
 profession libérale
 Pour renseignement et visites
 tél. 02/646.51.10

Bureaux à louer

Avocats, 40 ans et plus
 Avenue Louise
 Cherchent autre(s) avocat(s)
 locataire(s)
 loyer +/- 16.500 Frs
 Possibilité de collaboration
 libre(s) immédiatement
 Téléphone, photocopieuse,
 téléfax, secrétariat, etc...
 déjà installés
 avec possibilité
 de participation
 S'adresser exclusivement
 au 640.90.10 ou
 par téléfax au 640.93.12

**GALERIE
 ANDRÉ**

PLACE DE LONDRES 13
 1050 BRUXELLES - ☎ 02/511 17 18

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Antiquités • Objets d'art et de collection • Bijoux • Tapis d'Orient •
 Tableaux anciens et modernes • etc...

Jouets de collection • Trains • Poupées • Voitures • Soldats et militaria •
 Jouets en tôle décorée • etc...

Expertise de vos objets pour nos ventes, partages et succession.

Direction :

X. Pinckaers
 Expert auprès des
 tribunaux.

M. Pinckaers
 Docteur en histoire
 de l'art.

FAX NAT.: (02) 513.11.79
 FAX INT.: 32.2.513.11.79

Bureaux à louer

- Bruxelles
26, rue des Minimes
2 niveaux de 120 m² chacun
dans immeuble rénové de
grand standing

Libre immédiatement

Tél. 262.12.36

- Bruxelles

Place du Sablon, 36

Duplex de 480 m²

en parfait état.

Grand standing.

Libre le 1/7/92

Tél. 262.12.36

- Un appartement de 90 m²

Libre immédiatement

Tél. 262.12.36

A louer

A deux pas du Palais
dans maison de maître
beau bureau
avec secrétariat adjacent
salle d'attente
place collaborateur possible

nombreuses facilités :

photocopieuse, fax,

bibliothèque, judith...

Tél 649.69.96

Bureaux à partager

Dans un superbe plateau
équipé Avenue Brugmann
à Ma Campagne (Ixelles),
un bureau de 24 m² est libre.
Possibilité de participer dans
les installations existantes.

Collaboration ou groupement

à convenir.

Tél. 343.94.74

LA CONFÉRENCE

45



AVOCATS INTROVERTIS

Un cabinet d'avocats parfaitement automatisé
grâce à...

JURISOFT

Une solution informatique adéquate pour notaires...

NOBOCOM

L'Informatique au service des Juristes chez:



**SIEMENS
NIXDORF**

QUALIFIED
PARTNER

S.A. PHARAON

Rupelweg 8 • 2850 BOOM

Tél.: 03/844.32.72

Fax : 03/844.34.55

MAI

Jeudi 14 :Tournoi et dîner du golf
 Vendredi 15 : Recyclage sur la responsabilité des avocats
 Jeudi 21 à 20h30 : Grande Conférence : M. Wilfried Martens
 Vendredi 22, samedi 23
 et dimanche 24 :Week-end équestre à Dailly

JUIN

Jeudi 4 à 12h15 : Déjeuner des juristes d'entreprise
 Jeudi 4 à 20h30 : Palais littéraire et artistique
 de Me Jean-Pierre Davreux
 Vendredi 5 : Match et dîner du football
 Mercredi 10 à 20h : Dîner des Prix Boels
 Vendredi 19 à 20h : La Revue
 Dimanche 21 : Finale et dîner du tennis
 Jeudi 25 à 12h15 : Déjeuner des candidats
 Jeudi 25 à 14h30 : Assemblée générale

ADRESSOGRAPHE

La Conférence du Jeune Barreau possède un adressographe complet et régulièrement mis à jour de l'ensemble de ses abonnés. Elle le met à la disposition de tous, et à des conditions spéciales pour les membres en règle de cotisation. Utilisez-le pour vos changements d'adresse.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence, de 9h à 12h (tél. 02/508 66 43).

PETITES ANNONCES DANS LE PÉRIODIQUE

Cette rubrique vous est offerte pour l'insertion de petites annonces. Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution.

Prix : 750F pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

Sensible à une demande nouvelle, la Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressés par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Viviane POULEAU (tél. 02/344 10 17)

ARTICLES À PUBLIER DANS LE PÉRIODIQUE

Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs, nous serons heureux de publier votre contribution. Veuillez à cet égard contacter Me Agnès THEUNISSEN, (tél. 02/675 30 30) ou Me Berta BERNARDO SANCHEZ (tél. 02/537 11 10).

COTISATIONS

Voici le montant des cotisations pour l'année 1991 - 1992 :

Avocats stagiaires :	1.200 francs
Conjoint d'un avocat stagiaire :	gratuit
Avocat inscrit au tableau :	2.000 francs
Conjoint non avocat :	1.200 francs
Membres de la famille judiciaire et juridique :	2.400 francs

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer gratuitement à de nombreuses activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont aussi les seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

Faites-vous membres de la Conférence du Jeune Barreau, en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n°630-0215121-34 de la Conférence.

Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Vous en êtes déjà remerciés.

**BMW BRUSSELS (QUARTIER LOUISE):
LA CONFIANCE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS.**



Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent. Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie. Pour votre facilité, nous mettons un parking à votre disposition. **Si vous aimez conduire.**



BMW Brussels

Succursale de BMW Belgium s.a.

Rue du Magistrat 22/38 - 1050 Bruxelles - Tél: 02/641 57 11

PRÉCIS DE DROIT ÉCONOMIQUE BELGE

par P. De Vroede et M. Flamée

NOUVEAU

Un aperçu complet du droit économique belge, y compris la nouvelle loi sur les pratiques du commerce.

Une part importante de l'exposé est également réservée au droit économique européen.

Prix : 8.250 FB (1.176 pages - ouvrage relié)

APERÇU TRÈS SUCCINT DE LA TABLE DES MATIÈRES



PARTIE 1 - INTRODUCTION
(Notions - Principes de la liberté du commerce et de l'industrie ...)

PARTIE 2 - L'ACCÈS AU MARCHÉ
(Activités économiques exercées par les autorités - Limitations imposées par les pouvoirs publics à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante ...)

PARTIE 3 - L'ARRIVÉE DES MARCHANDISES SUR LE MARCHÉ
(Marché intérieur - Échanges commerciaux)

PARTIE 4 - LE COMPORTEMENT SUR LE MARCHÉ DANS LA PERSPECTIVE DE LA LIBERTÉ CONTRACTUELLE (Refus de vente - Réglementation des prix - Abus de puissance économique - ...)

PARTIE 5 - LE COMPORTEMENT SUR LE MARCHÉ - LES PRATIQUES DU COMMERCE
(Information commerciale - Pratiques du commerce - Pratiques tendant à fausser les conditions normales de la concurrence - Problèmes de procédure)

PARTIE 6 - LES MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
(Le Plan - Législation d'expansion économique - Aide publique aux entreprises en difficultés - Contrôle des mesures d'expansion et d'aide)

POUR VOS COMMANDES OU TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE : APPELEZ GRATUITEMENT NOTRE SERVICE-CLIENTÈLE AU 11.68.68 (sans préfixe).



E. Story-Scientia

éditions juridiques

Boulevard E. Bockstaël 228
1020 Bruxelles